



Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'État

# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

La visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Norvège .....	1
L'inauguration du Monument Grande-Duchesse Charlotte	3
La célébration de la Fête nationale luxembourgeoise .....	5
L'ouverture de la 56 <sup>e</sup> Foire internationale de Luxembourg .	7
La signature de la Convention d'application de l'Accord de Schengen .....	10
Le siège des institutions européennes .....	11
Le Prix Joseph Bech 1990 .....	12
Premierminister Jacques Santer, Festredner beim 90. Deutschen Katholikentag in Berlin .....	15
Les nouvelles mesures législatives de surveillance du secteur financier .....	20
Développer la construction métallique pour le 21 <sup>e</sup> siècle ..	24
La conférence CSCE sur la dimension humaine à Copenhague	26
Section luxembourgeoise de la LICRA .....	28

3 / 1990

Avril - Mai - Juin

**Service Information et Presse**  
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

# La visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Norvège

Répondant à l'invitation de Sa Majesté le Roi de Norvège, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite officielle en Norvège du 2 au 4 mai 1990.

Dans la matinée du 2 mai, Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités présentes à l'aéroport du Findel à l'occasion de la cérémonie de départ, à savoir : Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, Monsieur René Steichen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Madame Mady Delvaux-Stehres, Secrétaire d'Etat à la Santé, Monsieur Georges Thorn, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Prosper Jacques, Président de la Cour supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'Etat, Monsieur Knut Paus, Conseiller à l'Ambassade de Norvège, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée, Monsieur Claude Bicheler, Bourgmestre de Niederanven, Monsieur Gilbert Meyer, Directeur de l'Aéroport, Monsieur Ernest Michels, chargé du protocole auprès du Premier Ministre.

La suite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se composait notamment de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, et de Madame Poos, de Monsieur Marcel Mart, Maréchal de la Cour, Monsieur Paul Mertz, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, Monsieur Paul Peters, Ambassadeur du Luxembourg, Madame Marie-Anne Konsbruck-Raus, Dame d'honneur, le Colonel honoraire Germain Frantz, Chambellan, Monsieur Jean-Jacques Kasel, Directeur des Affaires politiques et culturelles au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Lex Roth, Directeur du Service Information et Presse du Gouvernement, Monsieur Alphonse Berns, Directeur des relations économiques internationales et de la coopération au Ministère des Affaires Etrangères, le Lieutenant-

Colonel Léandre Mignon, Aide de Camp, le Capitaine Fernand Brosius, Aide de Camp et Monsieur Claude May, Commissaire de la Cour. En outre, une délégation économique faisait partie de la suite officielle.

Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue un détachement de l'Armée et, après l'exécution de l'hymne national, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse montèrent à bord de l'avion spécial de la Luxair à destination d'Oslo.

A leur arrivée à l'aéroport d'Oslo, Leurs Altesses Royales furent accueillies par Sa Majesté le Roi Olav V de Norvège et Leurs Altesses Royales le Prince Héritier Harald et la Princesse Royale Sonja.

Le Grand-Duc et le Roi passèrent en revue le détachement d'honneur de la Garde Royale et après l'exécution des hymnes nationaux les Souverains luxembourgeois furent présentés aux personnalités norvégiennes venues les accueillir à l'aéroport : le Président du Storting, le Premier Ministre et plusieurs membres du Gouvernement, le Président de la Cour Supérieure de Justice et d'autres représentants d'autorités civiles et militaires.

Accompagnés de Sa Majesté le Roi et de Son Altesse Royale le Prince Héritier et de la Princesse Sonja, Leurs Altesses Royales se rendirent ensuite au Palais Royal pour un déjeuner intime auquel assistait aussi la Princesse Astrid, Madame Ferner. De son côté, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, était l'hôte de Monsieur Kjell Magne Bondevik, Ministre norvégien des Affaires étrangères.

Dans l'après-midi Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Sa Majesté le Roi, se sont rendus à la Forteresse d'Akershus. Le Grand-Duc déposa des fleurs devant le Monument National de la Guerre. Ensuite, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent à la Chapelle royale et visitèrent le Musée de la Résistance.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais Royal par Sa Majesté le Roi. A cette occasion des discours furent prononcés par Sa Majesté le Roi et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

## Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Your Majesty,

The cordiality of the words which you have just spoken is in harmony with the warm welcome that has been extended to us since we arrived in your country. The Grand Duchess and I should like to say how much we appreciate this kind reception as the bonds of friendship that link

the royal families of Norway and Luxembourg are deep-seated and long-lasting.

Your Majesty,  
Your Royal Highnesses  
Your Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

Our two countries, both of which are young in terms of the respective dates on which each achieved its independence but which have behind them a thousand years of tradition, do in fact have many things in common, and these parallels are all the stronger as the destinies of our two countries have invariably been linked to that of the continent of Europe.

Norway and Luxembourg have both withstood, each in its own way, the many reverses that History has inflicted upon them, many of which involved pain and suffering as a result of the numerous occasions on which their territories have been occupied by foreign powers. Now, at the end of the century, our countries have emerged as havens of stability, prosperity and social solidarity.

At this very moment, whilst we are visiting your country, our ancient continent is continuing to be shaken and transformed by extraordinary changes.

The disappearance of the differences which traditionally have separated the two political "blocs" amounts to nothing less than a revolution to which NATO, the Council of Europe, the Western European Union and the Conference on Security and Cooperation demand a remodeling of their structures.

The acceleration of the rate of historical change is such that our objective now must be to move forward without delay towards a Europe that is less heavily armed; together, acting in a spirit of solidarity, we must add our contribution to the work of designing the future shape of Europe.

Your Majesty,

In a few days we shall be commemorating the 40th anniversary of Robert Schumann's historic call. Luxembourg decided in response to that call to join the European Coal and Steel Community, the first of an entirely new type of organisation.

Since then Luxembourg has never had reason to regret this fundamental decision to become part of an institutional structure based on equality amongst its members and on legal rules which also guarantee that smaller countries' interests will be respected.

Since nineteen fifty-eight we have been a member of the European Economic Community and thanks to this new form of customs union, my country has been able to carry out a broader diversification of its industries.

It has also developed into an important financial centre which includes large Norwegian banks.

Continuing along this path of abolishing frontiers, in the field of the Audio-visual our effort has been directed towards television satellites, and we launched ASTRA.

It is precisely because it belongs to these large economic groupings that the Grand-Duchy has been able to become more prosperous and at the same time remain independent.

Your Majesty,

My aim has been to outline the choice of my country in the postwar European history. But what I find reassuring is the fact that now all eyes are turned resolutely towards the future. Henceforward it is possible for small countries, just as much as for medium-sized ones, to participate actively in the construction of a common European home.

This also holds true when it comes to shaping new relations with the developing countries. And it is still true in the struggle to protect our environment, as also in the field of new technologies for the benefit of the whole of humanity.

My government would like to be able to collaborate closely with Norway in the accomplishment of these noble undertakings.

Your Majesty,  
Your Royal Highnesses  
Excellencies  
Ladies and Gentlemen,

It is therefore in this spirit that I ask you to raise your glasses

- to His Majesty King Olav, to the Kingdom of Norway, and
- to the friendship between our two peoples.

La deuxième journée de la visite d'Etat en Norvège débuta par la visite du Musée National d'Art Contemporain d'Oslo, installé dans les locaux de l'ancien siège de la Banque de Norvège. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés du Roi et du Couple Héritier, y furent accueillis par Monsieur Jan Brockmann, directeur, et Madame Karin Hellandsjo, directrice adjointe du Musée. Du Musée d'Art Contemporain les hôtes se rendirent à la Banque de Norvège où ils furent accueillis, pour une visite des installations, par Monsieur Hermond Skanland, Gouverneur de la Banque, et Monsieur Kjell Lund, architecte.

Un déjeuner fut offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par Leurs Altesses Royales le Prince Héritier Harald et la Princesse Royale Sonja à leur résidence de Skaugum, en présence de Sa Majesté le Roi et de la Princesse Astrid.

Dans l'après-midi, le Grand-Duc, accompagné du Roi, se rendit aux casernes de la Garde Royale à Huseby qu'il visita sous la conduite du Lieutenant-Colonel Jan F. Blom. La Grande-Duchesse, accompagnée de la Princesse Sonja, se rendit de son côté à l'Institut Voksentoppen, établissement spécialisé dans le traitement d'enfants ayant des allergies et de l'asthme.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur de Sa Majesté le Roi et de Leurs Altesses Royales le Prince Héritier et la Princesse Héritière par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à l'hôtel Continental à Oslo. A ce dîner assistaient aussi la Princesse Astrid, Madame Ferner, et Monsieur Ferner.

Dans la matinée du 4 mai, le Grand-Duc, accompagné du Prince Héritier, se rendit au Norwegian Institute for Air Research à Lillestrom, tandis que la Grande-Duchesse, accompagnée de la Princesse Sonja, visita l'hôpital pédiatrique "Aker Hospital" et rendit ensuite visite à la paroisse Saint Halvard qui fut fondée il y a cent ans par un évêque luxembourgeois, Monseigneur Fallize.

## L'inauguration du Monument Grande-Duchesse Charlotte

La construction d'un monument à la mémoire de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte avait été décidée au Conseil de Gouvernement le 11 juillet 1985, avant-veille des funérailles de la regrettée souveraine. Afin d'associer la Nation à cette réalisation, il a été décidé d'en assurer le financement par la voie d'une souscription nationale.

Une Commission gouvernementale pour le Monument Grande-Duchesse Charlotte fut créée et celle-ci s'est mise immédiatement au travail. A la suite d'un concours international pour artistes et architectes, un jury international choisissait le projet de l'artiste Jean Cardot, Membre de l'Institut de France, parmi les vingt-six projets remis concernant à la fois la sculpture du monument et l'aménagement de la place. La réalisation en fonte de l'œuvre fut confiée à la Fonderie de Coubertin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse et la statue, haute de 2,75 mètres, fut placée sur son socle à la Place de Clairefontaine le 26 avril.

L'inauguration officielle du Monument a eu lieu le dimanche 29 avril 1990 en présence de la Famille Grand-Ducale, des autorités du pays, des mouvements patriotiques et d'un grand nombre de Luxembourgeois et d'étrangers voulant s'associer à cet hommage à la Grande-Duchesse Charlotte.

A la Place de Clairefontaine Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et les Membres suivants de la Famille Grand-Ducale ont été accueillis par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux Publics, et Monsieur Lex Roth, Président de la Commission gouvernementale: le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, la Princesse Elisabeth, Duchesse de Hohenberg, la Princesse Marie-Adélaïde et son époux, le Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck, la Princesse Marie-Gabrielle et son époux, le Comte Knud de Holstein-Ledreborg, la Princesse Alix et son époux, le Prince Antoine de Ligne.

A son arrivée, le Grand-Duc, assisté par Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux Publics, procéda à l'inauguration de la Place de Clairefontaine.

Après l'exécution de la Marche "Grande-Duchesse Charlotte" de Fernand Mertens par la Musique militaire, une allocution fut prononcée par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre. Nous reproduisons ci-après le texte de cette allocution.

*En début d'après-midi, la suite officielle accompagnant le couple Grand-Ducal retournait à Luxembourg, tandis que le Grand-Duc et la Grande-Duchesse restèrent en Norvège pour une visite privée au cours de laquelle ils visitèrent plus particulièrement l'Ouest de pays.*

Monseigneur,  
Altesses Royales,  
Excellenzen,  
Dir Dammen  
an Dir Hären,

Mir hun d'lescht Joer eis 150 Joer Onofhängegkeet gefeiert an haten dobäi Gäscht an Zeien aus all deene Länner, déi dee wichtege Londoner Traité vum 1839 garantéiert hun; aus allen Häre-Länner, huet Dir, Monseigneur, an huet och d'Regierung vum eisem souveräne Staat Gratulationen a Gléckwënsch kritt. Eist Land as haut, am grouse Concert vum de fräien an demokratesche Staate vum Europa a vum der Welt e respektéierte Mëmber, deen séng Mataarbecht am Sënn vum Fridde fir d'Mënschheet op alle Gebitter nët op d'licht Schëller hëlt.

Am Streech vum deenen nationale Commémoratioun vum 1989 an 1990 leien nach zwéi wichteg Datummen: de Sëlwerjubiläum vum eisem Grand-Duc Jean als Chef vum Land, an de Centenaire vum eiser Dynastie. Sou wéi de Grand-Duché an d'Lëtzebuurger Iech, Monseigneur, fir Äre groussen Éieren-Dag gefeiert hun, esou kann een dat nëmme mam Häerz a mat deer voller Sympathie maachen, déi Dir fir Är 25 Joer an héchster Verantwortung verdéngt huet. Dir sid och de Chef vum deem groussen Haus, dat elo zënter honnert Joer un der Spëtzt vum eiser Heemecht steet, eng Dynastie op déi mir houfreg sin.

1964 huet Dir d'Kroun vum Land vum enger Dame iwwerholl, déi ët, vum Hire jéngste Joeren un, mat natiirlecher Noblesse, grousser Mënschlechkeet a brillanter Intelligenz verstanen huet, hiren Eed als Chef vum Land zu jidder Zäit an och an alle Situatiounen héich ze halen. Monseigneur, Dir, Är Schwësteren an Äre Brudder hat eng gutt an eng dichtet Mamm, a mir Lëtzebuurger ënnerschreiw mat Begeeschterung, wat um Stack vum deem Monument agemeesselt steet, dat mir haut zesumme feierlech aweien: Mir hun Iech gär Charlotte, Grande-Duchesse vu Lëtzebuerg vum 1919 bis 1964; si war äis als Groussherzogin 45 Joer laang e Virbild gin, si as an deene schwëersten Zäiten e Symbol vum eiser Hoffnung, Fräiheet an Onofhängegkeet gewiescht. Si huet gehal, wat Si 1919 feierlech versprach huet: ni eng Barrière tëscht Hir an Hire Lëtzebuurger opkommen ze loossen, d'Liewe vum Hirem Vollek ze liewen, a gudde wéi a schwëieren Zäiten. Eis Grande-Duchesse Charlotte huet vru genee 45 Joer, de 14. Abrëll 1945, de Lëtzebuurger e Saz gesot, dee mat Recht a gëllene Bustawen op dem Stack vum "Monument du Souvenir" steet: Iwer all ideologesch an aner Differenzen eraus gët et fir äis alleguer een Ideal, dat äis zesummenhält: eis Heemecht.' Eis Grande-Duchesse as dee-

mools aus engem Exil vu 5 Joer erëmkomm, an deem Si mat alle Mëttelen, déi Si hat, bei den Alliéierte fir Hirt Land, fir eis Heemecht agebrueden as; Lëtzebuerg huet 1945 aus villen a schwéiere Wonne geblutt, ower mir hun alleguer d'Biller nach am Verhalt, wéi eis Grande-Duchesse an Hir Famill uechter d'Land Hiren Trouscht an Hirt Matgefill droe gaang sin; spéitstens zënter deemools fille mir äis mat eiser Dynastie un der Spëtzt als eng grouss Famill.

Iwwer allen ideologeschen, religiéisen a politeschen Differenze stong eis Grande-Duchesse Charlotte zënter hirem Eed op d'Constitutioun vum Grand-Duché; eis Elteren a Grousseltere konnte sech an alle Situatiounen op Si verlossen, ob dat bei de sozialen oder politesche Problemer an den zwanzeger an drësseger Joere war, oder ob et drëm gaang as, fir eisem souveräne Lëtzebuerg seng nei Fräiheet nom Krich ze garantéieren. Hir Autoritéit as ni, a vun egal wiem oder wou a Fro gestalt gin, well si op engem Fëllement stong, op deem mir äis alleguer sècher gefüllt hun; Si huet op der ganzer Welt vun deene gréissten a wichtigste Staats- a Regéierungs-Cheffe Respekt fir Hir Persoun an Hirt Land fond.

Datt Si, nieft hire grouse Responsabilitéiten och nach eng exemplaesch Fra an eng gutt Mamm fir Hir Kanner war, dat huet Hire Lëtzebuerg riicht an d'Häerz geschwat, well Si fir äis doduerch nach méi no an op all Manéier e Virbild gin as.

Vill Leit, déi haut hei ënnert äis stin, grad ewéi hir Komeroden a Komerodinnen, déi d'Chance nët hate fir heemzekommen, hu mat Léift a Verlaangeren un hir Heemecht geduecht, wéi si an de Kazetter, a Prisongen, an der Deportatioun, an der Resistenz oder am Maquis waren, an den Alliéierten Arméien op de Schluechtfelder, oder an deer verhaasster Zwangsuniform vun den Nazi-Armée stongen; d'Bild vun eiser Grande-Duchesse Charlotte, ob aus enger Mënz erausgeschnidden oder op engem Geldschäin um Häerz gedroen, war fir déi Lëtzebuerg e Stéck vun hirem Iwerliewen, vun hirem Courage, ower och vun hirer Hoffnung gin; mir wëssen och datt ë sëlliche Lëtzebuerg Patriote mam Ruff no hirer Mamm a mat engem "Vive" op eis Groussherzogin dat gréissten Affer fir hir Heemecht gin hun; Si war domadder man Häerzblutt a mam Leed vun eise Beschten e Stéck Heemecht fir äis alleguer gin, en Element vun deer Identitéit, op déi mir haut mat Recht esou héich halen, well d'Lëtzebuerg fir hir Fräiheet an hirt Recht bezuelt hun, fir hire Kanner a Kandskanner eng Heemecht ze verierwen, fir déi et do-wäert as, ze liewen an ze leiden.

Wéi mir Lëtzebuerg den 9. Juli 1985 gewuer si gin, datt eis Grande-Duchesse Charlotte an d'Éiwegkeet gaang wir, war et äis klor, datt mir e Mënsch op deem leschte Wee géng begleeden, an deem mir e Symbol vun deem gesin hun, wat eis Heemecht bedeit. Dir, Monseigneur, an Är Famill, hat eng léif Mamm verluer, mir hu mat Iech fir ee vun deene gréisste Lëtzebuerg fir e Virbild, fir e grouse Mënsch an eiser Geschicht getrauert. Dofir war et nëmmen normal, datt mir äis am Conseil vun der Regéierung direkt eens gi sin, de Souvenir un d'Grande-Duchesse Charlotte och konkret ze veréiwegen. Well mir äis ower

bewusst waren, wat d'Grande-Duchesse Charlotte fir all Lëtzebuerg géng bedeiten, hu mir och jidferengem wëllen d'Geleënheet gin, sech mat deem Souvenir, mat deem Monument perséinlech ze identifizéieren; dofir as dëst Monument am déifsten an am beschte Sënn haut e konkrete Merci vun der ganzer Natioun un eng Dame, déi och fir déi Generatiounen no äis e Begrëff soll bleiwen a bleiwe wäert; e Merci fir eng Souveraine, déi fir äis als Mënsch an als Chef vun eiser Heemecht eng grouss Éireplaz huet a behale soll.

Matzen am Häerz vu Land a Stad, an deem Quartier, wou op e puer honnert Meter Emkrees all wichteg Decisiounen fir eist Land geholl gi sin an nach gin, ower och direkt nieft der Kathedral, an der d'Grande-Duchesse mat äis fir d'Wuel vum Land gebaangt, gebiet a merci gesot, huet, steet vun elo un hirt Bild fir all Zäiten. Et soll äis alleguer drun erënnere, dat et nët esou selbstverständlech as, an enger fräier Heemecht, an engem souveräne Lëtzebuerg doheem ze sin, mä datt dofir Patrioten a grouss Leit ewéi eis Grande-Duchesse dat Allerbescht vu sech selwer gin hun, fir äis dat ze vermaachen; d'Monument Grande-Duchesse Charlotte soll fir äis alleguer eng lieweg Geschichts-Lektioun bleiwen; et soll an der Rei vun deene Monumenter stoen, déi am beschte Sënn vum Wuert iwwer Generatiounen eraus "national" sin.

Monseigneur,  
Altesses Royales,  
Excellenzen,  
Dir Dammen an Dir Hären,

Am Numm vun der Regéierung — an ech si sècher, am Numm vun alle Lëtzebuerg — kann ech Iech soen, datt mir mat Respekt an déiwe Gefiller op dat Monument kucken, dat Dir, Monseigneur, äis elo gläich ënnert dem Fuendel vum Lëtzebuerg Land eraus offiziell presentéiert, als Zeeche fir all Idealer, déi Är veréiert Mamm fir äis verkierpert huet, als Merci vun der Heemecht an de Lëtzebuerg, déi hir Grande-Duchesse Charlotte ni vergiesse wëllen.

L'assistance écoute ensuite la cantate "Un d'Grande-Duchesse Charlotte" dont le texte est de Gil Mandy et la musique de Pierre Nimax.

Assisté par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés, et Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Grand-Duc dévoila la statue. Quelques instants plus tard on pouvait entendre le message que la Grande-Duchesse Charlotte adressa au peuple luxembourgeois le 5 septembre 1940.

La cérémonie se termina par des prières de commémoration récitées successivement par le Grand Rabbain Emmanuel Bulz, le Pasteur Gérard Brubacher et l'Archevêque de Luxembourg, Monseigneur Jean Hengen.

A l'issue de la cérémonie, la Famille Grand-Ducale se rendit à l'Hôtel de Ville de Luxembourg pour y signer le Livre d'Or et pour assister à une réception offerte par la municipalité.

# La célébration de la Fête nationale Luxembourgeoise

La Fête nationale luxembourgeoise a été célébrée, les 22 et 23 juin 1990, dans tout le pays avec l'éclat traditionnel. A cette occasion, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, s'adressa à la population par

un message en langue luxembourgeoise, diffusé le 17 juin au cours de l'émission télévisée "Hei Elei, Kuck Elei", repris, la veille de la Fête nationale, par Radio Luxembourg 92.5 MF. Ci-après le texte de ce message.

## Usprooch vum Här Staatsminister Jacques Santer

Léif Lëtzebuerger,

Am Kader vun eise ville groussen a sympatheschen nationale Feierlechkeete vun 1989 an 1990 hu mir äis ganz bewosst drun erënnert, wéi mir d'Chânce kritt hun en eegene Staat ze sin, an deem eng Natioun erausgewuess as, déi sech op eng Identitéit stäipt, an deer mir eis Heemecht fannen. An der Mëtt vu groussen Noperen hu mir eis souverän Rechter kritt, fir déi Generatiounen riichtgestan hun, Rechter, déi am Respekt, am Fridden, an der Fräiheet vun allen demokratesche Länner vun der Welt verankert sin.

Wat dës Rechter bedeuten a wat si wert sin, dat kënnen d'Leit aus deene Länner bezeien, déi sech zenter eisem leschten Nationalfeierdag bis haut an engem formidable revolutionäre Schwonk aus hire Kette lassgerappt hun. Dir erlaabt mir, datt ech just fir d'Geleënheet vun eisem nationale Feierdag, am Numm vun äis alleguer, deene Länner a Leit eis déifste Wënsch fir eng Zukunft soen, an deer si an hir Kanner eng Welt fanne sollen, wou d'Mënschlechkeet an d'demokratesch Fräiheeten eng Selbstverständlechkeet sin.

Doriwer eraus däerfe mir ower grad elo d'Hänn op keng Manéier an de Schouss leën, well déi rasant Evolutioun a Mëttel- an Osteuropa dat ganz "europäesch Haus", dat "Europa vum Atlantik bis bei den Ural" vrun eng Onmass an eng ongeheier komplex Form vu Problemer stellt; d'Kaarte mussen nei gestéckt gin, an den Dësch op deem si leien as duebel esou grouss; d'Europäesch Communautéit huet eng Dimensioun kritt, op déi keen esou séier gefaasst war! Dat bréngt et mat sech, datt mir äis nët nëmme mussen op deen enormen europäesche Bannemaart vun 1993 virbereeden an astellen, mä datt am Laf vun den nächste Joren och déi europäesch Integratioun vun deene Länner programméiert muss gin, vrun deene mir fir all dat geruet ze stoen hun, wat mir hinne joerzëngtelaang gewënscht hun: fir hir Fräiheet a fir hirt Recht op en dezente Wuelstand.

Ganz sécher as eisen nationale Feierdag ower och déi giedleg Geleënheet, op d'Gefore vun engem klengkaréierten nationalen Egoismus ze weisen. Mir wëssen, datt uechter ganz Europa e Virus vu Friemenhaass sech verbreet, deen dat absolut berechtigt Gefill vun eegener Identitéit mat enkerpëptem Fanatismus infizéiert, op deem ëmmer nëmme en doutgefëerlechen Totalitarismus ka wuessen. Eisem Nationalfeierdag wëlle mir de Charakter vun engem Dag gin, wou d'Lëtzebuerger hir Identitéit an hir souverän Rechter am Krees vun enger grousser Famill vu fräien Natiounen feieren däerfen a wëllen.

Wa mir haut an engem Land liewen, deem säi Wuelstand

statistesch gesin a pro Kapp deen héichsten op der Welt as, dann däerf dat äis nët dozou verfëieren, esou eng Chânce liichtfankeg ze verspillen; wann et äis weider eierbar soll goen, a wa mir eise Kanner eng Heemecht an deem Zoustand wëlle vermaachen, dann däerfe mir hinne keng Hypothéiken oplueden, déi hir Hoffnungen erdrécken. Mir mussen mat Courage, mat Fläiss a mat Kënnen, mat Versteedsdemech fir d'Vergangenheet a mat klorem Bléck fir an d'Zukunft an déi Zäite lassgoen, an deene sech esou villes fir äis, fir Europa an d'ganz Welt vu mar entscheet. Dat kënnen mir ower nëmme, wa mir äis et bewosst maachen, wat de Präis vun deer Heemecht war a bleift, op déi mir haut mat Recht houfreg sin.

Léif Matbiirger,

Ech hat dëslescht d'Geleënheet, fir mat eisem Grand-Duc an eiser Grande-Duchesse bei enger häerzlecher Feier dobäi ze sin, wéi Si do empfang gi sin, wou d'Wéi vun hirer direkter Famill steet; vrun honnert Joer as den Herzog Adolphe vun Nassau-Weilburg eisen éischten an eegene Grand-Duc gin, de Chef vun enger Famill, déi zënter deemools och de Chef vun eisem Land stellt. Datt dës Famill sech an eist Land grad ewéi an d'Häerzer vun de Lëtzebuerger eragelieft huet, dat brauch ee wiirklech kengem klorzemaachen, deen am November d'Feier fir eisem Grand-Duc Séng 25 Joer als ieweschte Kapphär vun eiser Heemecht materlieft huet; dat brauch een och kengem ze explizéieren, dee vrun e puer Woche gesin a gefillt huet, wéi mir d'Monument "Grande-Duchesse Charlotte" ageweit hun. Wann et nach Bewäiser fir eise Respekt an eis Léift fir dës grouss Famill gebraucht hätt: hei huet eis Fräiheetssonnen esou hell a waarm drop geliicht, datt et nët méi dättelech hätt kënnen sin.

Dofir sief et mir erlaabt, am Numm vun äis alleguer, eisem Grand-Duc Jean, eiser Grande-Duchesse Joséphine Charlotte an Hirer ganzer esou sympathescher Famill fir "Kinneksgebuurtsdag" an eisen Nationalfeierdag mat Respekt eis eierlech an allerbescht Wënsch auszedrécken.

Vive eise Grand-Duc!

Vive Lëtzebuerg!

Vive eis Heemecht!

Les cérémonies officielles dans le cadre de la Fête nationale débutèrent le 22 juin en fin d'après-midi par un dépôt de fleurs au Monument de la Force Publique par les Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie et le Directeur de la Police, en présence d'un détachement militaire et de la Musique militaire.

Comme les années précédentes, la Famille grand-ducale a été reçue la veille de la Fête nationale par les muni-

cipalités de diverses localités. Ainsi, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendues à Pétange, à Esch-sur-Alzette et à Luxembourg, tandis que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ont assisté aux festivités organisées à Clervaux, Wiltz et Luxembourg.

A Pétange, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par Monsieur René Putzeys, bourgmestre, les échevins J. Moscardo et R. Breyer et les membres du conseil communal, en présence de Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur. Leurs Altesses Royales ont déposé des fleurs au Monument aux Morts et ont assisté au parc municipal, après une allocution du bourgmestre, à une scène historique évoquant la remise de la lettre de franchise en 1281 et jouée par les sociétés locales.

A Esch-sur-Alzette les cérémonies marquant le Fête nationale débutèrent par un Te Deum en l'église décanale Saint-Joseph. A la Place de la Résistance ce fut ensuite l'accueil de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par Monsieur François Schaack, bourgmestre, les échevins A. Hoffmann, M. Bintz-Erpelding et H. Alff, en présence de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, et Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur. Après avoir déposé des fleurs au Monument aux Morts, les Souverains se rendirent à l'Hôtel de Ville où eut lieu une réception offerte par la municipalité. Après l'allocution du bourgmestre, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse signèrent le Livre d'Or de la ville et se présentèrent au balcon de l'Hôtel de Ville où ils furent longuement acclamés par la foule.

A Clervaux, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière furent accueillis à la place du Marché par Monsieur Aloyse Nosbusch, bourgmestre, entourée des échevins et des membres du conseil communal en présence du Ministre René Steichen et du Secrétaire d'Etat Georges Wohlfart. Le Grand-Duc héritier déposa des fleurs au Monument aux Morts. Après une allocution du bourgmestre, la remise d'un cadeau au Couple héritier et l'interprétation de chansons par les enfants des classes primaires ainsi que de danses folkloriques par les scouts, une réception eut lieu dans les locaux du Château en l'honneur du Couple Héritier.

A Wiltz Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière furent accueillies devant le Monument National de la Grève par Monsieur André Biver, bourgmestre, entouré des membres du Conseil communal, du Commissaire de district, des bourgmestres des communes du canton et en présence du Ministre René Steichen et du Secrétaire d'Etat Georges Wohlfart. Le Grand-Duc héritier déposa des fleurs au Monument

National de la Grève. Le cortège se rendit ensuite vers la Place du Festival où, après une allocution du bourgmestre, le Couple Héritier assistait aux prestations des sociétés locales. A la fin de la visite une réception fut offerte par la municipalité à la mairie de Wiltz.

A Luxembourg-ville Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ainsi que le Prince Guillaume assistaient dans la soirée du 22 juin à la Place Guillaume à la retraite aux flambeaux de l'Armée et au défilé des sociétés de musique et des associations culturelles et sportives de la ville. En fin de soirée un feu d'artifice fut tiré à partir du Pont Adolphe.

La journée du 23 juin débuta à Luxembourg-ville par une prise d'armes et une revue des troupes à la Place des Martyrs et dans l'Avenue de la Liberté, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier, du Ministre de la Force Publique, Monsieur Marc Fischbach, d'attachés militaires étrangers, du Commandant de l'Armée, le Colonel Armand Brück, du Commandant de la Gendarmerie, le Colonel Fernand Diederich, et du Directeur de la Police, le Colonel Marcel Reiter. A cette cérémonie prirent part une compagnie d'honneur à trois pelotons avec le drapeau de l'Armée et sa grande escorte, une compagnie à deux pelotons, une compagnie à deux pelotons de la Gendarmerie et une compagnie à deux pelotons de la Police avec un détachement motorisé de chacun des trois corps ainsi que la Musique militaire.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut célébré en la Cathédrale de Luxembourg par Monseigneur Jean Hengen, Archevêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et du Prince Guillaume. Dans la cathédrale avaient pris place les membres de la Chambre des Députés, du Gouvernement, du corps diplomatique accrédité à Luxembourg, les représentants des institutions européennes, les membres des corps constitués, du Conseil national de la résistance, les comités des associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des mouvements patriotiques etc.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par l'Armée au lieu dit "Trois Glands".

Dans beaucoup de villes et localités du pays, des manifestations eurent lieu à l'occasion de la Fête nationale et auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population. Des services religieux furent célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête nationale a été marquée par des réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.

## L'ouverture de la 56<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg

L'inauguration de la 56<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg a eu lieu le 19 mai 1990 en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Lors de la cérémonie d'ouverture de cette foire de printemps, à laquelle ont participé 2.586 exposants de 45 pays différents, des allocutions furent prononcées par Monsieur Claude Pescatore, président du conseil d'administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, et Madame Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre de la ville de Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie.

Cette année la Foire Internationale de Luxembourg est à double titre la vitrine économique de notre pays. Car à côté des habituels stands d'exposants luxembourgeois et étrangers documentant la liberté des échanges à laquelle notre pays est accoutumé depuis toujours, vous trouverez tout à l'heure un vaste chantier, preuve tangible de l'effort de renouveau de la FIL.

Car toute économie vivante doit être un chantier perpétuel.

A cet égard les nombreuses grues, qui dans toutes les parties du pays ponctuent la silhouette de nos cités sont autant d'indicateurs de l'éclatante santé de notre économie.

Mais comme vient de le souligner le Premier Ministre Jacques Santer dans la récente déclaration sur l'état de la nation, la "performance actuelle ne saurait être considérée comme définitivement acquise".

Au lieu donc de vous lire une version plus littéraire de la récente note trimestrielle de conjoncture du Statec, je me propose d'évaluer avec vous les chances et les risques de notre économie de petit espace exposée au vent du grand large que constitue le marché intérieur, voire de la maison commune européenne, qu'une accélération aussi brusque qu'imprévue de l'histoire vient de mettre en échafaudage.

Pour une économie comme la nôtre, qui pour ses exportations comme pour ses importations dépend de plus de neuf dixièmes des marchés extérieurs, la disparition de toute barrière existant encore entre les Etats de la Communauté, voire au-delà, ne peut être que bénéfique.

S'il est vrai qu'à un marché plus grand correspond également une concurrence accrue, il ne faut pas oublier que la plupart des secteurs de notre économie connaissent depuis toujours la concurrence européenne, tant sur notre marché national que sur les marchés étrangers où ils écoulent l'essentiel de leur production voire de leurs services.

Si nos industriels, nos commerçants et nos prestataires de services sont donc en général plus aguerris que d'autres, il est néanmoins impératif de veiller à un renforcement

de la compétitivité de notre économie.

Telle est la conclusion essentielle des réflexions menées par le Conseil Economique et Social tout comme par les 7 groupes de travail sectoriels installés sur une base tripartite pour préparer notre pays aux défis du marché intérieur européen.

A cet égard le Gouvernement s'emploiera à réduire encore davantage les prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises et les particuliers.

Par rapport à nos voisins et concurrents directs les cotisations en matière de sécurité sociale sont déjà beaucoup plus favorables pour nos entreprises. Il s'agit de maintenir cet avantage essentiel en matière de maîtrise des coûts de production et de prestations de services.

S'il est vrai que notre pays n'est — malheureusement — pas un paradis fiscal, le Gouvernement précédent a procédé à une réduction du prélèvement fiscal de plus de 10 milliards de francs par an à partir de l'exercice budgétaire de 1989. Entre 1984 et 1989 le poids fiscal aura ainsi diminué d'un montant annuel correspondant à plus de 4,6 % du produit intérieur brut. Cela constitue un ordre de grandeur dont nos principaux partenaires économiques ne sauraient que rêver.

Faut-il rappeler par exemple que le taux d'imposition de l'impôt sur le revenu des collectivités a été réduit de 40 à 34 % ? Que l'impôt de solidarité a été réduit de 50 % ? Que l'impôt sur le total des salaires a été aboli, tout comme le droit de timbre proportionnel et la taxe d'abonnement sur les emprunts obligataires ? Que des facilités nouvelles ont été introduites en matière d'impôt commercial communal, notamment par le relèvement des abattements pour la détermination du bénéficiaire et du capital d'exploitation ? Que les PME peuvent maintenant instaurer en franchise fiscale un fonds spécial de prévoyance, ce qui constitue un renforcement des possibilités d'autofinancement fort appréciable pour artisans et commerçants !

Le Gouvernement a conscience qu'il faut persévérer dans cette voie. Les services du Ministre des Finances sont actuellement occupés à préparer des propositions supplémentaires de réduction de la pression fiscale pesant sur les personnes physiques et morales pour les années 1991 et 1992, ce qui renforcera d'autant la compétitivité de nos entreprises à l'aube du grand marché intérieur de 1993.

Le Luxembourg ne deviendra pas pour autant un paradis fiscal, car le budget de l'Etat devra dégager au courant de la présente décennie des ressources supplémentaires pour assurer plus d'équité sociale (je pense notamment à la politique familiale, aux bas revenus, actifs et retraités), ainsi qu'à la nécessaire adaptation de nos infrastructures.

A cet égard notre pays devra consentir des investissements colossaux au courant des prochaines années.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a délibérément marqué une pause en matière d'allégements fiscaux pour l'exercice 1990. Les importantes plus-values que vient de dégager l'exercice 1989 et que ne manquera pas de dégager l'exercice 1990 viennent à point nommé pour doter nos différents fonds d'investissements.

Le fonds des routes a besoin de quelques 15 milliards de francs pour parfaire le programme de grande voirie arrêté par le Gouvernement. S'y ajouteront des programmes conséquents en matière de rétablissement de notre voirie normale, voire même d'extension de notre réseau de pistes cyclables.

Pour lutter contre un trafic routier de plus en plus envahissant, il faudra favoriser davantage les transports en commun.

Les chemins de fer luxembourgeois sont engagés dans un effort de modernisation sans précédent. En 1992 notre réseau national sera totalement électrifié, ce qui permettra aux CFL de rationaliser leur parc de traction et — grâce au renouvellement presque total des motrices et des voitures servant au transport de personnes — de desservir plus souvent et avec un confort accru tout le réseau national.

L'attractivité des chemins de fer et de tout le réseau des transports publics en autobus (RGTR, TICE, CFL, Ville de Luxembourg) sera — je l'espère — grandement renforcée par l'introduction à partir du 1er janvier prochain, d'une tarification nationale unique permettant à tout voyageur d'utiliser avec le même titre de transport tous les modes de transports publics du pays.

Cet effort d'encouragement des transports publics ne sera évidemment pas sans incidence sur le budget de l'Etat. A cet égard il faut savoir que le Ministère des Transports subventionne déjà aujourd'hui les transports de personnes dans tout le pays pour plus de 4 milliards de francs par an.

Pour contribuer à canaliser tant soit peu les transports de marchandises par route, j'espère pouvoir créer, ensemble avec les professionnels du secteur, une société de ferroutage devant nous permettre d'organiser à partir de l'année prochaine des transports combinés rail-route.

Pour faciliter la nécessaire adaptation de nos infrastructures ferroviaires, le Gouvernement proposera prochainement au Parlement la création d'un fonds du rail, qui devra supporter également les frais de connexion de notre pays au réseau européen de trains à grande vitesse.

L'accord de principe que nous venons de conclure avec la France au sujet du futur raccordement de notre pays au TGV-Est nous coûtera quelques 2,8 milliards de nos francs. Mais un enclavement de notre pays nous laissant sans accès direct aux réseaux de trains à grande vitesse nous contournerait aurait été à terme plus coûteux encore pour notre économie.

Dans le domaine des transports notre pays devra consen-

tir encore d'autres investissements importants. La modernisation et l'extension des installations de l'aéroport du Findel mobilisera plusieurs centaines de millions de francs de crédits budgétaires.

L'approfondissement du chenal navigable de la Moselle sera moins onéreux c.à d. autour de 100 millions de francs. Il permettra une meilleure exploitation du port de Merttert.

Le budget sera également mis lourdement à contribution pour financer l'adaptation de notre réseau d'approvisionnement en gaz naturel ou encore celui en eau.

Les impératifs de la lutte pour la préservation de l'environnement naturel imposeront à notre Etat et à nos collectivités locales d'importantes dépenses pour le traitement de l'eau tout comme celui des déchets.

Un autre gros consommateur de crédits budgétaires seront les télécommunications, qui devront se mettre encore davantage au service de notre économie.

Pour compléter le tableau je ne mentionnerai que brièvement nos besoins en investissements en faveur de nos écoles, cliniques, maisons de retraites; les dépenses nécessaires pour l'infrastructure sportive, culturelle, la préservation de nos cités et de notre patrimoine historique; l'aménagement des infrastructures européennes ou encore celles de notre système judiciaire voire d'autres administrations.

Et il faut finalement souligner l'énorme besoin de notre pays en matière de logements additionnels, que le Ministre du Logement veut contribuer à résoudre par la mise en chantier de plus de 2.500 habitations nouvelles.

Cette fastidieuse, quoique sommaire énumération des besoins en investissements publics de notre pays démontre bien, si besoin en était, la marge de manœuvre très étroite du Ministre des Finances pour la réforme fiscale à venir, qui ne pourra être menée à bien que s'il y a en même temps maîtrise des dépenses de consommation et de fonctionnement courantes de l'Etat.

Eu égard à ces vastes besoins en investissements il devrait y avoir au moins un secteur de notre économie pour aborder l'avenir avec optimisme, à savoir le secteur de la construction.

Depuis le programme de relance de fin 84, le bâtiment va, ce qui, selon l'adage bien connu, signifie que tout va.

En effet, la grande majorité des secteurs de notre économie ont des chances de développement plus que raisonnables.

Le secteur des services est en pleine expansion, avec comme fer de lance la place financière internationale de Luxembourg et ses quelques 170 banques, une vingtaine d'établissements non bancaires, plus de 650 organismes de placement collectif, environ 8.000 sociétés holding et en sus 55 sociétés d'assurance et plus de 100 sociétés de réassurance.

Avec un tel poids spécifique notre place financière a atteint le point de non retour. J'en veux pour preuve la réponse d'un banquier allemand à une question d'un journaliste sur l'avenir de la place: "In Luxemburg herrscht schon lange keine Zeltplatzatmosphäre mehr".

Effectivement l'ère du bivouac est terminé et les grandes banques investissent pratiquement toutes dans des sièges qui n'ont plus rien de provisoire.

Néanmoins le secteur financier n'est pas à l'abri d'un revers. Notamment les banques devront mieux gérer leurs coûts de production et surtout diversifier leurs services.

A cet égard la prochaine création d'un registre maritime luxembourgeois peut constituer un créneau nouveau. Je constate avec satisfaction que certaines banques traditionnelles du pays se sont déjà outillées pour relever ce défi.

Un autre secteur de services, l'audiovisuel, semble promis à des développements intéressants. Si la CLT a dû relocaliser sous la pression de la réorganisation du paysage audiovisuel européen une partie de ses activités à l'étranger, la création de la société européenne des satellites et le lancement d'Astra ont été un succès qui est appelé à se répéter.

Le Gouvernement continuera à développer le cadre fiscal, juridique et économique propice à l'expansion de ce secteur. Le mécanisme d'encouragement des investissements dans la production audiovisuelle commence à porter ses fruits et les premiers tournages de films de grande envergure ont commencé ces jours-ci, même si certaines infrastructures font encore défaut. Mais à l'automne prochain la zone d'activités audiovisuelles à Betzdorf sera prête à accueillir les premières entreprises de ce secteur.

Les services sont aujourd'hui prépondérants dans notre économie. Raison de plus pour essayer de renforcer le tissu industriel du pays.

A en juger les résultats et surtout les techniques nouvelles développées par notre sidérurgie, la restructuration de cette dernière est une réussite. A ce renouveau d'un secteur traditionnel s'ajoute la création d'une centaine d'entreprises industrielles depuis une quinzaine d'années. Rien que l'année dernière 9 entreprises nouvelles créant à terme quelques 900 emplois se sont décidées à investir dans notre pays. Et l'année 1990 s'annonce également prometteuse, à en juger au succès de la mission de prospection économique que S.A.R. le Prince Henri et moi-même viennent de conduire aux Etats-Unis.

Le problème principal en matière de renouveau industriel est d'ordre climatique.

Je m'explique: Un certain discours écologique, ou plutôt "vert", incite de plus en plus de nos concitoyens à s'opposer à l'implantation d'usines nouvelles, voire même au maintien d'industries traditionnelles.

Il est vrai que certains industriels ne se sont guère souciés des nuisances que leur production provoquait et continue

parfois de provoquer.

Les impératifs écologiques doivent nous conduire à éliminer toutes les sources de pollution, à organiser le recyclage des déchets, à réduire toutes les nuisances acoustiques et autres au strict minimum.

La prise de conscience, même si elle est parfois tardive, est bien réelle, et nombreuses sont les industries qui ont consenti d'importants investissements pour conformer leurs installations aux normes prescrites par le Ministère de l'Environnement, voire même pour aller en dessous de celles-ci.

Pour accélérer encore ce mouvement j'ai fait élaborer un projet complétant notre loi-cadre économique par l'inclusion d'un régime en faveur de l'investissement dans la protection de l'environnement.

Mais ce nécessaire assainissement écologique de nos structures industrielles ne peut être entrepris dans un esprit de croisade anti-industriel.

A moins que d'aucuns ne veuillent nous faire retourner à l'âge des cavernes, où, semble-t-il, poussent à l'ombre or et argent, nous devons résoudre le conflit industrie-écologie d'une façon constructive.

A cet égard je salue l'initiative commune de la Fedil et du Mouvement Ecologique d'organiser un séminaire sur cette problématique.

Aux industriels soucieux du maintien de leur compétitivité, je rappellerai dans ce contexte que ce sont précisément les industries provenant des pays ayant imposé les normes anti-pollution les plus strictes — RFA, Japon, Etats-Unis — qui sont les champions à l'exportation sur le marché mondial. Ce qui prouve une fois de plus que c'est finalement le travail de qualité qui paie.

L'autre grand problème de notre économie est notre manque en ressources humaines.

Il y a d'abord le problème de la dénatalité, que j'illustre par deux chiffres. En 1975/76 notre population scolaire dans l'enseignement primaire s'élevait encore à 34.000 jeunes. 15 ans plus tard, et malgré une forte immigration, le nombre des élèves du primaire est de 23.000 unités, soit une perte d'un tiers des effectifs scolaires.

Au niveau des qualifications le constat est plus alarmant encore.

Seulement 7% d'une classe d'âge décrochent des diplômes de cycles universitaires longs. Seuls 20% des jeunes d'une classe d'âge connaissent une réussite au niveau bac général ou technique. 35% arrivent à une qualification au niveau du CATP. Mais autour de 45% de jeunes quittent notre système d'enseignement et de formation sans qualification certifiée.

Tout cela constitue un terrible gâchis humain, mais également une lourde hypothèque pour notre avenir économique.

A force de craindre un nivellement vers le bas, nous avons sacrifié une moitié de chaque génération montante au pire des nivellements, celui de la non-qualification.

Il est temps de nous ressaisir et d'alléger notre système scolaire, qui en demande trop à nos enfants. J'en veux pour preuve les milliers de jeunes luxembourgeois, qui après avoir échoué dans notre système scolaire, réussissent à décrocher un diplôme dans nos pays voisins.

Le nouveau Ministre de l'Education Nationale a conscience de cette problématique, puisqu'il veut non seulement réformer nos structures scolaires, mais surtout faire des réformes internes : nouvelles orientations concernant les programmes, les méthodes et le système d'évaluation. Comme l'a dit le Ministre Fischbach, "notre mission n'est pas de transformer les jeunes en banque de données. Apprenons-leur plutôt les méthodes d'utilisation des banques de données".

Car si nous ne réussissons pas à ouvrir davantage notre école sur la vie active, nous manquerons cruellement de bras et de cerveaux à l'avenir.

Actuellement nous sommes encore dans l'heureuse situation de pouvoir recruter des frontaliers bien formés de nos régions voisines, voire de pouvoir compter sur un flux d'immigrés, notamment Portugais, qui s'intègrent facile-

ment dans notre société.

Mais sait-on que le Portugal est aujourd'hui le pays de la Communauté qui, après le Luxembourg, connaît le taux de chômage le plus bas ? Cela signifie que tôt ou tard le flux d'immigrés portugais va tarir. Je n'ose pas imaginer vers quels horizons nous allons devoir nous tourner alors pour trouver la main-d'œuvre qui nous manque ...

Ce trop court survol de notre situation économique et sociale vous a, je l'espère, démontré que la situation excellente dans laquelle se trouve notre pays ne sera pas automatiquement suivie de lendemains qui chantent, même si les vrais risques pour notre avenir ne sont pas toujours ceux qui font actuellement les beaux titres de la presse.

Vous, Monseigneur, et Vous, Madame, vous avez vécu les affres de la guerre, les privations de la reconstruction, la lente émergence du Luxembourg moderne. Sous Votre règne notre pays a su bâtir une des sociétés les plus paisibles, les plus prospères et les plus justes qui soient, même si d'évidence des problèmes nouveaux se posent à nous.

Mais en refusant l'égoïsme et en pratiquant la solidarité si typiquement luxembourgeoise, nous continuerons ensemble cette étonnante marche dans l'histoire qui est celle de notre peuple.

## La signature de la Convention d'application de l'Accord de Schengen

La Convention d'application de l'Accord de Schengen de juin 1985 entre la France, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg a été signée le 19 juin 1990. Comme l'Accord de 1985, cette Convention a été signée à Schengen, à bord du bateau de plaisance "Princesse Marie-Astrid". Ont signé la Convention : pour la France, Madame Edith Cresson, Ministre des Affaires européennes; pour la République fédérale d'Allemagne, Monsieur Lutz Stavenhagen, Ministre d'Etat auprès du Chancelier fédéral; pour la Belgique, Monsieur Paul de Keersmaecker, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes; pour les Pays-Bas, Monsieur Piet Dankert, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, et Monsieur A. Kosto, Secrétaire d'Etat à la Justice, et pour le Luxembourg, Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Monsieur Jean Dondelinger, Membre de la Commission des Communautés européennes, et un représentant du Gouvernement italien assistaient à la cérémonie en tant qu'observateurs.

Après la signature de la Convention, Monsieur Piet Dankert, Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères des Pays-Bas, qui présidait la réunion, a prononcé le discours suivant :

Ca y est, cinq années de négociations ont pu être conclues avec la signature de la Convention d'Application de l'Accord de Schengen. Il a fallu un effort formidable de nos collaborateurs mais on y est parvenu. Nos remerciements à ces collaborateurs, pour leur travail, pour leur inventivité aussi.

Un accord sur la suppression des frontières intérieures est un peu plus compliqué qu'on s'est imaginé au début, quand on croyait qu'il serait possible de pratiquer dans le contexte Schengen le libre mouvement des personnes bien avant la date bien connue du 1 janvier 1993. On peut se poser la question suivante : tous ces efforts maintenant pour seulement une année ?

Je ne crois pas qu'il faut voir Schengen de cette façon. D'abord parce que notre accord est un modèle, un laboratoire aussi pour l'entreprise "libre mouvement des personnes" dans la Communauté des Douze, ensuite parce qu'il est très difficile de s'imaginer que les Douze parviennent, à Douze, à supprimer leur frontières intérieures déjà en 1993. Pour aboutir il est peut-être nécessaire qu'ils réfléchissent encore sur les méthodes à suivre, sur ce qui est nécessaire pour aboutir. Les difficultés de la semaine dernière concernant la conclusion de l'accord sur les procédures d'asile, les difficultés croissantes avec certains parlements nationaux concernant la méthode intergouvernementale accentuent mes hésitations.

Schengen est là et j'en suis content. Je me réjouis tout particulièrement de ce que cet accord a pu être signé sous la présidence néerlandaise.

Je me félicite aussi pour une autre raison : la présence d'un observateur italien parmi nous indique que l'espace Schengen n'est pas nécessairement limité au territoire des cinq signataires. Des adhésions à l'accord sont possibles — et je vois qu'avec l'Italie on peut recréer l'ancienne Commu-

nauté des Six, maintenant pour le libre mouvement des personnes.

Je me réjouis également de la présence de la Commission Européenne — en ajoutant que je ne propose pas que la Commission dorénavant s'inspire trop du chemin intergouvernemental.

Je remercie les amis Luxembourgeois qui nous ont invités si généreusement ici à Schengen pour ce retour aux sources d'une Convention d'Application qui, en incluant une future Allemagne réunifiée, est aussi un accord historique. Avec M. Stavenhagen on veut bien réaliser cela cet

## Le siège des institutions européennes

Lors du Conseil européen qui a eu lieu à Dublin les 25 et 26 juin 1990, la question du siège des institutions européennes avait été mise à l'ordre du jour. Nous reproduisons ci-après le texte de l'intervention faite à cette occasion par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre.

La Présidence a eu raison de mettre la problématique des sièges à l'ordre du jour; il n'est **pas normal**, en effet, que la vie de la CE soit progressivement paralysée par nos échecs répétés à nous mettre d'accord sur la localisation des nouveaux organismes dont la création a été ou va être décidée.

Il s'agit, bien sûr, d'un dossier délicat et complexe que l'on ne saurait aborder en faisant abstraction du passé.

Lors de la **fusion des exécutifs en 1965**, la nouvelle Commission et le Conseil se sont installés à Bruxelles, alors que le Secrétariat du Parlement Européen reste installé à Luxembourg. Le Luxembourg a reçu des **compensations** qui font l'objet de la Décision de 1965. Cette Décision qui trouve sa **base juridique** dans le Traité, a valeur de Traité et fait partie intégrante du Traité de fusion. Elle a été **ratifiée** par les Parlements dans la plupart des Etats membres et fait partie de l'acquis communautaire. Elle a par ailleurs été **confirmée** par notre Conseil à **Maastricht**, par l'**Acte Unique** et par la jurisprudence de la **Cour de Justice des Communautés Européennes**.

La **jurisprudence de la Cour** a clairement réaffirmé l'implantation à Luxembourg du Secrétariat du PE. Celui-ci a le droit de se doter à Strasbourg et à Bruxelles de l'infrastructure nécessaire pour la tenue respectivement des sessions plénières et des réunions des Commissions, mais **pas de transférer de Luxembourg des services ou parties de services**.

Voilà, résumée en trois mots, la situation historique.

Cette Décision a clairement établi — à côté du Secrétariat du PE — deux pivots distincts et nettement définis, à savoir un **pivot juridictionnel** et un **pivot financier**. (Cela

après-midi.

Encore une fois, c'est surtout vous tous qui je veux remercier, les Ministres et Secrétaires d'Etat, les présidents au Groupe central des négociations, les collaborateurs des différents Ministères, les traducteurs et les interprètes — tous ensemble nous sommes arrivés au but, à un accord qui garantit la suppression des frontières. Qui encore il y a quarante ans aurait imaginé que la France, l'Allemagne, presque réunifiée, et le Benelux signeraient un accord ici à Schengen ?

C'est fait, je vous remercie.

ressort nettement des articles 3, 5, 6 et 10 de la Décision).

La Décision du 8 avril 1965 n'est donc pas une résolution à caractère statique, mais suppose un développement du lieu de travail Luxembourg qui soit parallèle au **mouvement d'intégration communautaire**, aussi est-ce en application de la Décision de 1965 que le Fonds Européen de Coopération Monétaire (FECOM) s'est installé en 1973 à Luxembourg, suivi en 1975 par la Cour des Comptes.

Nous ne formulons pas d'exigences nouvelles qui iraient au-delà de ce que les Gouvernements ont décidé à l'unanimité voici 25 ans : nous ne faisons que nous en tenir aux textes et à la jurisprudence qui président au fonctionnement d'une Communauté où le droit mérite une place et un respect tout particuliers.

Dans ces conditions je suis d'accord avec les déclarations de Monsieur le Président de la République française : les faits doivent concorder avec le droit.

Mais ceci dit et sur la base de ce que je viens de dire, nous serions prêts à aller plus loin encore et à parler du PE, si tel est le souhait de nos partenaires pour trouver une solution **globale** aux problèmes de siège des différentes institutions. Mais à une condition : que l'on parte de la **situation de droit et de fait réelle** et que l'on reconnaisse nos droits et nos intérêts les plus légitimes. En d'autres termes : que l'on accepte l'idée de **compensations** en cas d'un éventuel départ de Luxembourg du Secrétariat du PE ou de **parties** du Secrétariat. Je ne pourrai jamais, vous le comprendrez aisément, laisser partir 2.500 agents et leurs familles sans compensations.

Je crois pouvoir dire qu'autour des **deux pivots** que je viens d'indiquer — le **pivot juridictionnel** et le **pivot financier** — il y a moyen de trouver des solutions satisfaisantes et équitables. Mais aussi longtemps qu'un accord unanime ne s'est pas cristallisé sur cette base, nous demanderons que la Décision de 1965 soit maintenue et respectée dans son intégralité.

## Le Prix Joseph Bech 1990

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 3 mai 1990 à Luxembourg, le Prix Joseph Bech 1990 de la Fondation F.V.S. de Hambourg a été remis à Monsieur Joseph Voyame, professeur à l'Université de Lausanne et président de l'Institut suisse de droit comparé à Lausanne. Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé l'éloge du lauréat. Ce fut ensuite Monsieur Charles Bech qui remit le Prix Joseph Bech 1990 à Monsieur le professeur Voyame. Dans le cadre de la même cérémonie une bourse européenne de voyage a été remise à trois jeunes militants européens : Mlle Andrée Mattern de Luxembourg, Monsieur Dominique Graz de Lausanne et Monsieur Holger Schappeler de Bonn.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, à l'occasion de la remise du Prix Joseph Bech 1990.

Pour la seconde fois, depuis la création du Prix Joseph Bech, cette distinction est attribuée cette année à un ressortissant de la Suisse.

Souvent nous avons eu, dans le passé, en parlant de l'unification de l'Europe, la tentation de penser essentiellement à la Communauté des douze. Mais les événements récents en Europe centrale et de l'Est sont venus nous rappeler de façon opportune que l'Europe s'étend en réalité de l'Atlantique à l'Oural. A cette époque, où notre vision de l'Europe est ainsi en train de changer, la remise du Prix Joseph Bech à un Suisse est significative. Elle nous permet de nous rappeler que dans tous les pays du continent, des hommes et des femmes s'engagent pour la construction d'une Europe plus solidaire.

Samedi passé, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des douze, réunis à Dublin en Conseil Européen informel, ont montré qu'il n'y a pas de contradiction entre, d'une part, l'émergence d'un nouvel ordre continental, grâce à l'ouverture des pays d'Europe centrale et orientale, et d'autre part, des progrès nouveaux et importants de la Communauté sur la voie de l'union politique.

En saluant la réunification de l'Allemagne, nous avons franchi un pas doublement important. Tout d'abord nous avons reconnu au peuple allemand, 45 ans après la fin de la guerre déclenchée par le régime nazi, le droit à vivre dans une Allemagne unifiée au sein d'une Europe démocratique. Mais en même temps, nous avons réussi à démanteler encore un peu plus ce rideau de fer, qui a divisé, pendant tant d'années, non seulement l'Allemagne, mais l'Europe toute entière.

En réaffirmant notre volonté de faire évoluer la Communauté Européenne vers une union politique, nous avons souligné clairement que nous n'entendons pas prendre prétexte des bouleversements qui se produisent ailleurs en Europe, pour couper l'élan qu'a pu prendre l'unification de la Communauté au cours des dernières années. L'Europe aura plus que jamais, dans les années à venir, besoin d'une Communauté forte et solidaire, capable

d'entraîner dans son sillage le continent tout entier, et surtout ceux des pays européens qui essayent de s'affranchir du système de l'économie d'Etat, et qui auront vitale besoin d'un coup de main de la part de l'occident pour mener à bien les réformes indispensables de leurs économies.

Il y a cinquante ans, à quelques jours près que, le 10 mai 1940, la guerre a éclaté en Europe occidentale. Pour le Luxembourg, comme pour d'autres pays, a commencé à cette date une longue période d'oppression violente. Peu à peu le monde entier devait être impliqué dans cette guerre, qui reste la plus meurtrière de tous les temps.

Cinq ans plus tard, le 8 mai 1945, la fin de la guerre a laissé notre continent détruit et exsangue, mais enfin libéré.

Encore cinq ans plus tard, nous voilà le 9 mai 1950, il y a quarante ans, à quelques jours près. Une déclaration surprenante, un véritable appel, lancé de Paris par Robert SCHUMAN, le Ministre des Affaires étrangères français, donne à l'Europe un projet nouveau. Ce projet, imaginé par Jean MONNET, est ambitieux : réconcilier les belligérants d'hier et poser les jalons pour une unification de l'Europe. Les moyens en revanche sont pragmatiques : mettre ensemble, dans un premier temps, les industries du charbon et de l'acier, c'est-à-dire l'essentiel de l'industrie lourde des pays européens.

L'appel de Robert SCHUMAN est bien reçu dans les capitales de la RFA, d'Italie et des pays du Benelux. Il restera le coup d'envoi à la création de la CECA d'abord, et plus tard à la constitution des autres Communautés européennes.

Robert SCHUMAN, nous pouvons le dire aujourd'hui, a réussi son pari. Son œuvre n'a pas fini de se réaliser, mais le processus qu'il a amorcé a depuis longtemps changé le destin de l'Europe.

Il y a quatre ans, nous avons célébré solennellement son souvenir, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance à Luxembourg. Lors de cet hommage au père politique de l'Europe, je me rappelle avoir souligné que "son bilan mérite d'être revalorisé, à un moment où l'euro-pessimisme croissant pousse de nombreux Européens convaincus vers la résignation. Aujourd'hui ce rappel nous permet de mieux mesurer le chemin parcouru en si peu d'années. Grâce notamment à l'Acte Unique Européen nous sommes aujourd'hui en train d'assister à un véritable renouveau du plan SCHUMAN. L'Europe a été remise solidement sur les rails, qui lui permettent d'avancer. Ainsi la réussite du plan SCHUMAN ne fait aujourd'hui plus de doute.

Pour honorer la mémoire du père de l'Europe, l'Etat luxembourgeois a acquis sa maison natale, située à Clausen, non loin du Centre Européen du Kirchberg. Nous croyons en effet que la demeure où Robert SCHUMAN a passé son enfance et sa jeunesse mérite de recevoir une

destination au service de l'Europe. Aussi voulons nous y installer un centre de recherche et d'études qui portera le nom de Robert SCHUMAN.

Ce centre sera européen tant par sa finalité que par sa composition. Il doit en effet prêter son cadre à la coopération d'universités de plusieurs pays, situées pour l'essentiel sur le territoire de l'ancienne Lotharingie, au cœur duquel se trouve le Luxembourg. Les recherches que le Centre Robert SCHUMAN aura à effectuer, et les colloques qu'il organisera, concerneront l'histoire récente de la construction européenne.

Robert SCHUMAN, il y a quarante ans, a lancé son appel pour l'unification de l'Europe. Pour mettre en œuvre son projet, d'autres ont cependant dû faire preuve de courage politique nécessaire pour le suivre dans la voie esquissée. Au Luxembourg, l'appel de SCHUMAN est tombé sur une terre fertile. En particulier, le Ministre des Affaires Etrangères Joseph Bech sut d'emblée reconnaître toute la portée du plan SCHUMAN.

Cela n'allait pourtant pas de soi. L'économie luxembourgeoise dépendait à l'époque presque totalement de l'industrie sidérurgique. Le pas à franchir était pour le Grand-Duché encore plus énorme que pour les autres pays.

Mais Joseph BECH avait immédiatement réalisé que le Luxembourg devait appuyer l'idée de l'unification européenne. Diplomate chevronné, il avait compris que le Grand-Duché pouvait trouver sa place au sein d'une Communauté d'Etats européens. Homme d'Etat clairvoyant, ayant pendant de longues années présidé au Gouvernement luxembourgeois, il réalisait aussi que son pays ne pouvait accéder à la prospérité qu'en s'associant à un espace économique élargi. Enfin, il avait vu souffrir son pays de deux guerres, et il avait donc conscience de l'importance d'une réconciliation franco-allemande.

Jamais les Luxembourgeois n'ont-ils eu à regretter d'avoir été l'un des membres fondateurs des Communautés Européennes. Le Grand-Duché s'est au contraire toujours distingué par son engagement au service de la construction européenne.

La sensibilité de Robert SCHUMAN à l'idée européenne a souvent été expliquée par ses racines, ancrées dans la région frontalière de la Lorraine et du Grand-Duché, où se recroisent les cultures germaniques et francophones. Comme SCHUMAN, Joseph BECH était imprégné de cette double culture. C'est ce qui explique sans doute que les deux hommes ont pu coopérer si fénellement à l'œuvre européenne.

Cher Professeur Voyame,

Originaire du Jura suisse, vous avez vous aussi vos racines dans une région frontalière. Proche de la France, proche de l'Allemagne, traversé par la frontière linguistique qui partage, sans pour autant la diviser, la Confédération, le Jura suisse doit être, je l'imagine, une région qui permet mieux que toute autre de réaliser la valeur de la coopération entre différentes cultures.

Alors que Français et Allemands se sont livrés de nombreuses guerres au cours des siècles, les Suisses romands et alémaniques ont toujours su coopérer dans une entente exemplaire.

Votre curriculum montre avec quelle aisance vous avez vous-même su dépasser à multiples reprises la frontière linguistique. Francophone, vous avez pourtant effectué vos études de droit à l'université de Berne. Greffier à la Cour suprême du canton de Berne, vous partez auprès du Tribunal fédéral à Lausanne. En 1962 vous retournez à Berne pour devenir le Directeur de l'Office fédéral de la propriété intellectuelle.

Dès ce moment, vous commencez à jouer un rôle important sur le plan international.

C'est ainsi qu'en 1967, vous avez été rapporteur de la Conférence diplomatique de Stockholm, conférence qui a abouti à l'institution de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

En 1968 vous avez présidé la Conférence diplomatique de Locarno relative à la protection des dessins et modèles industriels.

En tant que Suisse votre engagement européen trouve naturellement son terrain d'expression au niveau du Conseil de l'Europe. Ainsi, au sein de cette institution, vous avez été Président du Comité d'experts en matière de brevets.

Par ailleurs, et toujours en votre qualité de Directeur de l'Office fédéral de la propriété intellectuelle, vous avez présidé l'Assemblée des Etats membres de l'Union de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

Vous avez ainsi acquis une renommée internationale qui vous a amené, en 1969, au poste de Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI) à Genève. En cette qualité, vous avez assisté, en tant que secrétaire général adjoint, à deux Conférences diplomatiques particulièrement importantes: celle de Washington, concernant les brevets, en 1970, et celle concernant les marques de fabrique, à Vienne en 1973.

Mais bientôt déjà, dès 1973, vous vous êtes résolu à quitter cette organisation mondiale, pour accepter une nouvelle mission, nationale cette fois, mais non moins importante: celle de Directeur de l'Office fédéral de la Justice à Berne.

En cette nouvelle qualité, vos convictions européennes ont pu s'exprimer mieux encore que dans l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle.

C'est ainsi que vous avez été le suppléant du Ministre de la Justice fédéral lors des conférences annuelles des Ministres européens de la Justice. Au Conseil de l'Europe, vous devenez Président du prestigieux Comité directeur de coopération juridique. Devant la Commission et devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, vous avez été l'agent de votre pays.

Ainsi c'est au niveau du Conseil de l'Europe que vous avez pu, à maintes reprises, faire un apport significatif à l'œuvre d'unification européenne. Mais vous avez aussi agi sur d'autres terrains. Une de vos préoccupations a toujours été de contribuer au rapprochement entre les pays de l'AELE et ceux de la Communauté Européenne. En tant que coprésident du groupe conjoint CEE-AELE, chargé d'élaborer la Convention internationale sur la reconnaissance et l'exécution des jugements, vous avez contribué de façon remarquable au bon aboutissement des travaux et au succès de la conférence de Locarno.

Le parcours professionnel exceptionnel que je viens d'esquisser se double en réalité d'une carrière académique non moins brillante. Après avoir été chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Berne dès 1964, vous êtes depuis 1970 Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, où vous enseignez en particulier le droit de la propriété intellectuelle.

Mais ce que je voudrais relever surtout, c'est que vous êtes aussi le Président de l'Institut suisse de droit comparé à Lausanne. C'est cette qualité en effet qui illustre le mieux la nature de votre engagement au service de l'Europe. Vous avez en effet choisi d'agir au rapprochement des constitutions et des législations et de contribuer de cette façon dans le domaine de votre discipline au rapprochement des peuples.

Combien précieux ce type de contribution puisse être, n'est sans doute pas toujours perçu par l'homme de la rue. Mais les spécialistes ont récemment pu s'en rendre compte à Luxembourg, alors que vous avez, à l'occasion du XIX<sup>e</sup> Colloque de droit européen, qui s'est tenu en novembre de l'année passée au Kirchberg, présenté un rapport remarquable sur l'abus de droit en droit comparé.

Cher Professeur Voyame,

Vous avez mis un terme à votre carrière professionnelle en 1988. Vous n'avez pourtant pas choisi de vous retirer de la vie active.

Je voudrais tout particulièrement souligner que vous restez toujours au service des droits de l'homme. Après avoir été Président du Comité contre la torture de l'ONU, vous êtes nommé Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, chargée d'examiner la situation des droits de l'homme en Roumanie. Vous avez ainsi suivi avec une attention particulière l'évolution récente en Europe centrale et orientale et vous assistez de près au difficile processus de réforme et de démocratisation qui est en cours.

Mesdames, Messieurs,  
Cher lauréat,

Les événements de l'Europe de l'Est passionnent actuel-

lement tous les esprits. Mais il n'est peut-être pas inutile, quarante ans après la déclaration du 9 mai 1950, de les mettre en parallèle avec la reprise de l'intégration au niveau communautaire. Nous pouvons ainsi constater que l'Europe a réalisé, en quelques années, un parcours remarquable.

L'adoption de l'Acte Unique a insufflé une vie nouvelle à la Communauté. L'échéance de 1992, fixée pour l'achèvement du marché intérieur, a réveillé nos entreprises, qui se préparent et investissent dans l'avenir. Au niveau du Conseil des Ministres des Communautés, un nombre très élevé de directives est adopté chaque année afin d'éliminer toutes les entraves à la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux. Le Parlement européen participe à ce travail en donnant son avis dans le cadre de la nouvelle procédure de coopération.

Une Charte sociale a été acceptée, sinon par les douze, du moins par onze pays membres.

Une conférence intergouvernementale est saisie d'un projet d'Union économique et monétaire.

Parallèlement à l'Est de notre continent, le rideau de fer, si longtemps imperméable, est en train de se lever. Les personnes, là aussi peuvent circuler plus librement. Des élections libres sont organisées et des gouvernements démocratiques sont élus dans la plupart des pays. Les partis communistes renoncent l'un après l'autre à leur monopole du pouvoir.

Les droits de l'homme sont en progrès et le Conseil de l'Europe s'ouvre aux nouveaux venus. La CSCE est le théâtre d'un rapprochement inespéré. Le désarmement est en bonne voie, la guerre froide a pris fin, et l'Europe peut envisager un avenir de paix et de justice.

Les pays de l'Est devront réformer fondamentalement leurs économies. Voilà le nouveau défi auquel l'occident a cherché à donner une première réponse en décidant la création d'une Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Voilà autant d'événements qui rendent à notre continent une dynamique que personne n'aurait osé lui prédire il y a quelques années encore. Voilà l'Europe que vous contribuez encore à construire, cher Professeur Voyame, par la mission que vous conduisez en Roumanie, mais aussi, et peut-être plus encore, par l'activité que vous menez sans cesse dans le domaine du droit comparé. Car si tout va bien, l'Europe de demain sera une Europe de droit, régie par les droits de l'homme universels, par les différents droits nationaux, mais aussi par le droit européen, dont le rôle est destiné à gagner en importance au fur et à mesure de l'unification européenne.

# Premierminister Jacques Santer, Festredner beim Deutschen Katholikentag in Berlin

Anlässlich des 90. Deutschen Katholikentags, welcher vom 23. bis zum 27. Mai 1990 in Berlin stattfand, hielt Premierminister Jacques Santer am 26. Mai vor jugendlichen Teilnehmern einen Vortrag über "Schritte auf dem Weg zu einer Friedensordnung in Europa und in der Welt"

## Schritte auf dem Weg zu einer Friedensordnung in Europa und in der Welt

Als ich zur Vorbereitung dieses Kurzreferats über eine Friedensordnung für Europa und die Welt ein Zitatelexikon unter dem Stichwort "Friede" aufschlug, war ich sehr erstaunt über die äußerst pessimistischen Aphorismen, die ich dort las. Da wurde der Begriff "Friede" von bedeutenden Politikern, Schriftstellern und Philosophen als "Verdauungspause" bzw. "kürzeste Entfernung zwischen zwei Kriegen", als "Fortsetzung des Krieges mit anderen Mitteln" und sogar als "aussterbender Zustand" bezeichnet.

Diese negative Einstellung gegenüber dem Begriff "Friede", diese Quasi-Negation des Friedens an sich hat historische Gründe:

Frieden ist nichts Selbstverständliches — schon gar nicht hier in Europa, obwohl unser Kontinent seit nunmehr über vierzig Jahren eine Oase friedlichen Nebeneinanders ist. Kaum jemand kann sich heutzutage vorstellen, daß Europa jahrhundertlang und noch bis vor wenigen Jahrzehnten Mittelpunkt der großen Kriege war, die die Welt erschütterten. Doch Europas Geschichte ist eine Geschichte von Kriegen: hundertjährigen, dreißigjährigen, siebenjährigen, von Kriegen, die Millionen von Menschenleben kosteten. Europa hat in seiner Geschichte mehr Kriegs- als Friedensjahre erlebt, und noch lange nach dem Ende des Zweiten Weltkrieges glaubten viele, es sei nur eine Frage der Zeit, bis der nächste Krieg in Europa ausbrechen werde.

Heute — in dieser wahrlich historischen und hoffnungsvollen Phase — zweifelt niemand mehr daran, daß die Völker Europas auf dem richtigen Weg zu einem dauerhaften Frieden auf ihrem Kontinent sind.

Stefan Zweig hat einmal gesagt: "Es muß einer den Frieden beginnen, wie einer den Krieg". Den Anfang für eine gesamteuropäische Friedensordnung haben die Väter der Europäischen Gemeinschaft gemacht. Es war ein schwieriges Unternehmen, doch sie haben den Frieden gewagt und hatten Erfolg: seit über vier Jahrzehnten leben die Völker Europas friedlich zusammen.

Doch herrscht jetzt wirklich Frieden in Europa? Kann man das friedliche Nebeneinander der einzelnen Völker Europas wirklich als Frieden bezeichnen? Ich meine nicht.

Obwohl mit Michail Gorbatschow ein Prozeß des grundsätzlichen Umdenkens in der Sowjetunion begonnen hat, ist doch das Mißtrauen gegenüber dem Osten in der westlichen Welt tief verwurzelt. Aus diesem Grunde hat auch

sowie, im Rahmen einer Dialogveranstaltung, einen Vortrag über das Thema: Christen in Ost und West arbeiten am gemeinsamen Haus Europa. Wir veröffentlichen nachstehend den Text der beiden Vorträge.

der Westen die sich anbietenden Abrüstungs- und Friedenschancen bisher nicht hinreichend aktiv aufgegriffen. In diesem Zaudern der westlichen Politiker drückt sich eine Art unbewußter Angst vor dem Frieden aus.

Belegt werden kann diese Angst vorm Frieden beispielhaft anhand folgender Symptome:

- am ungebrochenen Fortsetzen der Aufrüstung,
- am Fortsetzen der Atomtests,
- am Festhalten der hohen Zahl von Manövern
- und am ungeschickten Umgang mit alternativen Überlegungen zur Sicherheitspolitik.

Obwohl Frieden als die wichtigste Überlebensbedingung im Atomwaffen-Zeitalter angesehen und deshalb als höchstes Ziel der Politik propagiert wird, werden die Mittel zur Kriegsführung ständig perfektioniert. Die wahrlich naive Vorstellung, den vermeintlichen Gegner durch Androhung von Gewalt zum Frieden zu "zwingen", hat zu einer irrwitzigen Rüstungsdynamik und zu einem labilen Gleichgewicht des Schreckens geführt. Dieser Abschreckungs-Frieden durch Hochrüstung ist letztlich nichts anderes als ein Mangel an Fähigkeit(en) zum wirklichen Frieden.

Doch die Zeit des Abschreckungs-Friedens scheint sich ihrem definitiven Ende zu nähern. Seit Ende letzten Jahres stehen die Zeichen in ganz Europa, besonders aber in Mittel- und Osteuropa, auf Veränderung. Ein osteuropäisches Volk nach dem anderen schüttelt die Fesseln einer selbsternannten Obrigkeit ab. Ein osteuropäisches Land nach dem anderen bahnt sich den Weg zu marktwirtschaftlichen Reformen und zu demokratischem Pluralismus.

Osteuropa bereitet sich auf eine friedliche Zukunft in Freiheit und Selbstbestimmung vor. Mit anderen Worten: einer positiven Friedensgestaltung in ganz Europa steht nun nichts mehr im Wege.

Dabei wird die Europäische Gemeinschaft, die ein Beispiel für eine neue europäische Friedenskultur ist, die ihr als friedensfördernde Kraft in Europa zukommende Rolle ausfüllen:

- (1) Sie wird den Reformprozeß in Mittel- und Osteuropa finanziell, materiell und auch moralisch unterstützen.
- (2) Sie wird alles daransetzen, die Menschenrechte, die Demokratie und die Rechtsstaatlichkeit in den mittel- und osteuropäischen Ländern so sicher und so dauerhaft wie möglich zu machen. Denn: der soziale Friede in diesen Ländern ist der erste Schritt zum Frieden schlechthin in ganz Europa.

- (3) Alle EG-Mitgliedstaaten werden mithelfen, die kostspielige Zweiteilung Europas zu überwinden, indem sie, wie bisher, ihre entscheidenden Probleme miteinander statt gegeneinander zu lösen versuchen.

Ziel dieser Politik der Annäherung und der Verständigung zwischen Ost und West ist, wie gesagt, die Schaffung einer europäischen Friedensordnung, die die Stabilität und die Sicherheit in Europa gewährleistet und in der die einzelnen Länder ohne Furcht voreinander und in friedlichem Wettbewerb miteinander leben können.

Die Sicherung des Friedens in Europa ist ein erster Schritt auf dem Weg zum Frieden in der Welt. Wir Europäer, wir Christen in Europa müssen uns deshalb unserer großen Verantwortung im Hinblick auf die Herbeiführung bzw. Gewährleistung des Weltfriedens bewußt sein.

Wir dürfen aber bei aller Freude über die glücklichen Ereignisse in Mittel- und Osteuropa nicht vergessen, daß trotz der politischen Metamorphose im Osten und der unter anderem dadurch bedingten Entspannung im Ost-West-Verhältnis nicht in jedem europäischen Land wirklich Frieden herrscht. Die Nationalitätenkonflikte in der UdSSR, die blutigen Auseinandersetzungen zwischen Rumänen und Ungarn oder die Straßenschlachten zwischen Demonstranten und der Polizei in Großbritannien sind nur einige Beispiele dafür. Auch die täglich steigende Zahl der Gewaltverbrechen belegt dies deutlich.

Es ist falsch zu glauben, es herrsche Frieden in Europa, denn Frieden ist weit mehr als Abwesenheit von Krieg oder politischen Unruhen!

Auch dürfen wir in unserer teilweise euphorischen Freude über die politischen Umwälzungen in Osteuropa nicht vergessen — und das ist ja die große Angst der Menschen in der Dritten Welt —, daß es immer noch Länder gibt, in denen Krieg herrscht, in denen Menschenrechte mit Füßen getreten werden, Länder, in denen Kinder kein Zuhause haben und in denen ältere Menschen sterben müssen, weil die Nahrung nicht für alle reicht.

Für uns Christen in Europa ist deshalb die Nord-Süd-Politik eine zentrale wirtschaftspolitische und humanitäre Aufgabe. Stabilität und Frieden in der Welt sind langfristig nur durch einen Abbau des Wohlstandsgefälles zwischen Nord und Süd zu sichern. Nur durch wirtschaftliche Stärkung der Entwicklungsländer können wir zu deren inneren Stabilität und ihrer äußeren Unabhängigkeit — und damit auch zu echter Blockfreiheit — beitragen. Ziel der europäischen Nord-Süd-Politik muß es sein, die Länder der Dritten Welt bei ihrer eigenständigen und selbstbestimmten Entwicklung zu unterstützen.

Darüber hinaus muß dieser Prozeß vom Dialog zwischen Nord und Süd begleitet werden. Gerade jetzt setzt sich die Erkenntnis durch, daß weltweite Probleme wie Verschuldung und Umweltschutz nur durch gemeinsames Handeln von Entwicklungs- und Industrieländern gelöst werden können.

Desweiteren soll — im Hinblick auf die kulturelle Selbst-

darstellung und das bessere Verstehen der kulturellen Identität des Anderen — ein Prozeß des Gebens und Nehmens zum Leitbild partnerschaftlicher Nord-Süd-Beziehungen gehören.

Auch hier ist also eine Politik des Dialogs und der Zusammenarbeit der beste Weg zur weltweiten Friedenssicherung.

Welche Rolle kommt nun uns Katholiken, uns Christen bei dieser Friedensgestaltung in Europa und in der Welt zu?

Im Matthäus-Evangelium steht: "Selig die Friedensmacher (eireno-poiói), denn sie werden Kinder Gottes heißen". Dieser Aussage zufolge ist Frieden etwas, das gemacht wird. Uns Christen ist also nicht aufgetragen worden, den Frieden passiv zu erwarten, sondern ihn zu machen, d.h. aktiv bei der Friedensgestaltung bzw. Friedenssicherung mitzuwirken.

Wie aber, so werden sich viele fragen, kann ich als einzelner zum Weltfrieden beitragen? Wie kann ich, ohne Macht bzw. ohne großen Einfluß auf das politische Geschehen zu haben, an einer Weltfriedensordnung mitarbeiten?

Als Christen sind wir ein Teil der Schöpfung Gottes und tragen somit auch Verantwortung für diese Schöpfung. Der Friede mit der ganzen Schöpfung, der vom Frieden unter den Menschen und vom Frieden zwischen den Völkern nicht zu trennen ist, kann nur im Frieden mit Gott herbeigeführt und verwirklicht werden. Friede mit Gott ist die einzige Quelle wahren und echten Friedens unter den Menschen.

Für uns Christen muß Frieden weit mehr sein als nur Abwesenheit von Krieg. Frieden im christlichen Sinne umfaßt nicht nur alle Lebens- und Gesellschaftsbereiche, sondern weist auch auf jene göttliche Wirklichkeit, die Gerechtigkeit und Unversehrtheit der Schöpfung in ihren wechselseitigen Beziehungen umfaßt.

Für uns Katholiken ist also ein Friede, der diesen Namen wirklich verdient, nicht zu trennen von Gerechtigkeit und Rechtschaffenheit.

"Frieden", so schreibt der holländische Philosoph Spinoza, "ist eine Tugend, eine Geisteshaltung, eine Neigung zu Güte, Vertrauen, Gerechtigkeit."

Güte, Vertrauen und Gerechtigkeit sind christliche Tugenden, Tugenden, die ein friedliches Miteinander möglich machen. Diese Tugenden sollten bei uns Katholiken eigentlich vorhanden sein, denn als Christen vom Weltfrieden zu reden, ohne selbst friedlich bzw. friedensfördernd zu leben und aufzutreten, ist absurd. Wir werden als Friedensmacher nur dann ernst genommen, wenn jeder einzelne von uns in seinem privaten und beruflichen Umfeld vorbildlich handelt.

Doch handeln wir immer vorbildlich? Sind unsere Lebensweise und unser Tun wirklich am Evangelium orientiert?

Nicht immer sind es christliche Prinzipien, die uns auf

unserem Weg des Suchens und Handelns zugunsten von Gerechtigkeit, Frieden und Bewahrung der Schöpfung leiten. Sehr oft ist uns die Erhaltung unseres eigenen Friedens wichtiger als die Sicherung des Friedens in der Welt.

In seiner Ansprache zum diesjährigen Weltfriedenstag hat Papst Johannes Paul II. die Christen in der Welt zum Umdenken, zu einer neuen Denk- und Lebensweise aufgerufen. Er hat uns Christen dazu aufgefordert, unseren von Hedonismus und Konsumismus geprägten Lebensstil ernsthaft zu überprüfen und uns auf die "dringende moralische Notwendigkeit einer neuen Solidarität" aufmerksam gemacht.

Der Friede in der Welt kann nur durch den Frieden der Menschen mit Gott herbeigeführt werden. Und Friede mit Gott ist nur durch eine Versöhnung mit Gott, die wesentlich zum Evangelium des Friedens gehört, möglich.

Die Versöhnung der Menschen mit Gott verlangt aber von jedem von uns ein Umdenken, eine Umkehr. In dieser Umkehr zu Gott, in dieser "Metanoia", dem Glasnost der Katholiken, liegt der Schlüssel zur Sicherung des Friedens in der Welt und zum Frieden mit der Schöpfung.

Den Frieden mit Gott suchen heißt: dem Ruf zur Umkehr Folge leisten. Umkehr bedeutet Änderung der Einstellung und der Geisteshaltung, sie bedeutet auch aktive Zuwendung zur Gerechtigkeit Gottes, sie bedeutet ebenfalls Gottes Frieden annehmen und in Harmonie mit der ganzen Schöpfung Gottes leben.

Umkehr zu Gott ist die wichtigste Pflicht der Christen heutzutage. Umkehr zu Gott mit dem Ziel, den Frieden in der Welt herbeizuführen und zu sichern, ist für uns Katholiken mit der Aufgabe und dem Auftrag verbunden,

## Christen in Ost und West arbeiten am gemeinsamen Haus Europa

Der englische Schriftsteller und Literaturnobelpreisträger John GALSWORTHY schrieb in einem seiner Werke: "Wenn du nicht über deine Zukunft nachdenkst, wirst du keine haben!" Wer über seine Zukunft nachdenkt, tut dies sicher nicht, ohne vorher auch kurz über seine Vergangenheit reflektiert zu haben.

Deshalb sollte jedes Nachdenken über die Zukunft Europas auch mit einer Reflexion über die europäische Vergangenheit beginnen.

Die Vergangenheit Europas hat zwei völlig unterschiedliche Gesichter:

Zum einen ist die europäische Geschichte geprägt von bedeutenden kulturellen und wissenschaftlichen Errungenschaften, von geistlichen Einsichten und Erfahrungen sowie von der Entwicklung der grundlegenden menschlichen und moralischen Werte.

Zum anderen ist die Geschichte Europas eine Geschichte von Kriegen, die sich sowohl in Europa selbst als auch in der ganzen Welt ausgewirkt haben.

einen Weg zu suchen

- aus dem Mißtrauen und der Feindseligkeit im Umgang miteinander,
- aus einem Lebensstil, der die Integrität der Schöpfung zugunsten wirtschaftlicher Interessen verletzt,
- aus den ausgrenzenden Trennungen, die durch rassische, ethnische und kulturelle Diskriminierung gefördert werden,
- aus einer Welt, in der Menschenrechte verletzt und Menschen gefoltert werden,
- aus Strukturen, die Hunger und Elend verursachen,
- aus Krieg und Ideologien, die das Göttliche in jedem Menschen mißachten, in eine Gesellschaft, in der Friedensstiftung und die friedliche Lösung von Konflikten unterstützt werden, und in eine Gemeinschaft von Völkern, die solidarisch zum Wohl der anderen beitragen.

Als Christen sind wir nicht unbedingt klüger und moralischer als andere Menschen. Als Christen wissen wir aber, daß unsere heutigen Errungenschaften, wie Demokratie, Freiheit, Menschenrechte — alles Voraussetzungen für eine dauerhafte Friedensordnung — ohne Glauben an Gott und ohne das christliche Prinzip der Nächstenliebe nie hätten entstehen können.

Wir wissen auch, daß nur kurze Momente des Unglaubens, des Hochmuts und des sträflichen Versuchs, den Menschen an die Stelle Gottes zu setzen, genügen, um diese Errungenschaften schnell wieder zu verlieren und die Friedenssicherung in Frage zu stellen.

Als Christen müssen wir uns unserer Verantwortung als Friedensmacher und Friedenswahrer stets bewußt sein und unser tägliches Handeln an dieser wahrlich großen Verantwortung orientieren.

Die europäische Vergangenheit ist voll innerer Widersprüche. Genauso widersprüchlich ist deshalb das Europa-Image der einzelnen nicht-europäischen Länder und Völker. Für die einen steht Europa für Streben nach Menschenwürde, für Freiheit und soziale Gerechtigkeit, für andere ist es Synonym für koloniale Ausbeutung, Diskriminierung, Rassismus, wirtschaftliche Ausbeutung, kulturelle Vorherrschaft und neuerdings auch für ökologische Verantwortungslosigkeit.

Auch wir Christen sind für dieses negative Europabild in der Welt mitverantwortlich. Es waren Christen, die während der Kreuzzüge Millionen von Menschen um ihres Glaubens bzw. ihres Nichtglaubens willen gefoltert und getötet haben. Es waren ebenfalls Christen, die anlässlich ihrer Entdeckungsreisen Eingeborene versklavten, ganze Völkerstämme unterjochten oder ganze Völker und Kulturen, wie beispielsweise die Azteken, ausmerzten. Und auch in Europa selbst haben unsere christlichen Vorfahren nicht immer vorbildlich gehandelt: viele europäische Kriege waren Religionskriege, viele Konflikte, bei denen es um soziale Gerechtigkeit ging, berührten die Christen von damals kaum. Wir Christen sind also zum Teil mit

Schuld an den völkertrennenden Spaltungen in Europa und in der Welt.

Als Folge des letzten Weltkrieges, bei dem wiederum viele Christen wenig Zivilcourage bewiesen haben, ist Europa zu einem gespaltenen Kontinent geworden. Das vor 1945 wenigstens noch auf der Landkarte vereinte Europa ist nach Beendigung des Zweiten Weltkrieges in zwei Blöcke zerfallen und ist seit vier Jahrzehnten ideologisch und politisch geteilt.

Diese Einsicht stimmt uns nachdenklich und macht uns bescheiden. Allerdings läßt sie uns auch an die Zeit vor 1945 denken, in der ein **Europa der Gemeinsamkeiten** gewachsen ist, dessen geistige, kulturelle und soziale Errungenschaften viel bedeutender sind als seine militärischen Großtaten.

Darüber hinaus zeigt uns diese Einsicht ebenfalls, wie wichtig und notwendig es ist, den Herausforderungen, die sich uns Europäern und uns Christen im derzeitigen Wandlungsprozeß Europas stellen, aufgeschlossen gegenüberzustehen.

Diese Herausforderungen sind:

- (1) die moralische Unterstützung der demokratischen Reformen in den mittel- und osteuropäischen Staaten,
- (2) das Vorantreiben des angelaufenen Entspannungsprozesses zwischen Ost und West und
- (3) die Unterstützung des europäischen Einigungswerkes.

Als Christen dürfen wir uns mit der derzeitigen Situation und den jetzigen Strukturen in Europa, die weder den Frieden noch die soziale Gerechtigkeit hinreichend garantieren, nicht zufriedengeben.

Als Christen sind wir dazu aufgerufen, unseren Beitrag dazu zu leisten, daß die völkertrennenden Spaltungen auf dem europäischen Kontinent überwunden werden, denn, so der französische Politiker und Friedensnobelpreisträger Aristide Briand: "Der Weg, der zum Frieden, zur Wohlhabenheit und zur sozialen Gerechtigkeit führt, geht über die Einheit Europas."

Bereits im Jahre 1975 war die Notwendigkeit einer Teilung Europas auf der KSZE-Konferenz in Helsinki erstmals in Frage gestellt worden, dies aber eher theoretisch. Erst in den achtziger Jahren konnte man von wahren Voraussetzungen für die Wiederherstellung der Einheit Europas sprechen, nachdem Michail Gorbatschow die bereits von Breschnjew und Gromyko hervorgebrachte Idee von einem "gemeinsamen europäischen Haus" wieder aufgegriffen und Papst Johannes Paul II. die Europäer an ihre gemeinsamen Wurzeln erinnert und die Einheit des christlichen Europas verkündet hatte.

Mehr als vierzig Jahre nach Beendigung des Zweiten Weltkrieges kann man in allen europäischen Ländern das wachsende Bedürfnis feststellen, die Spaltung Europas zu überwinden. Der Wunsch nach einem geeinten und solidarischen Europa ist jedoch keineswegs, wie viele meinen, ein typisches Nachkriegsphänomen oder ein Kind des 20. Jahrhunderts.

Europäisches Bewußtsein wächst bereits seit dem Mittelalter heran. Grundlagen dieser Idee einer europäischen Gemeinsamkeit waren das Erbe Roms in Form einer kulturellen Gemeinschaft, die politische Einheit unter Karl dem Großen und die Ergebnisse der Politik im christlichen Europa in den Karl dem Großen folgenden Jahrhunderten.

Im 13. bzw. 14. Jahrhundert befaßten sich der Dichter Dante, der Humanist Enea Silvio (der spätere Papst Pius II.) und der französische Rechtsgelehrte Dubois mit der Idee einer europäischen Einigung. Dubois beispielsweise forderte die "Schaffung einer europäischen Einheit", die er als Voraussetzung für den Frieden in Europa ansah.

Auch in den Jahrhunderten danach äußerten Gelehrte und Staatsmänner immer wieder den Wunsch nach europäischer Einheit oder entwarfen wie Herzog Maximilien de Béthune Pläne für einen europäischen Bund. Diesen gedanklichen Entwürfen lagen meistens machtpolitische, friedenssichernde oder, im Fall von Adam Smith, dem Begründer der klassischen Nationalökonomie, wirtschaftliche Motive zugrunde.

Erst seit dem 20. Jahrhundert setzten die Bestrebungen zur Verwirklichung der europäischen Idee auf höchster Ebene, nämlich auf Regierungsebene, ein. Kurz nach dem ersten Weltkrieg waren Leute wie Graf Coudenhove-Kalergi, Aristide Briand und Gustav Stresemann sehr darum bemüht, ein einheitliches Europa zu schaffen.

Auch Dichter, Philosophen und Gelehrte befaßten sich in ihren Werken und Studien immer wieder mit der Verwirklichung der europäischen Idee. Stellvertretend für sie alle sei an dieser Stelle Stefan Zweig zu erwähnen, der in der Zeit der Wirren zwischen den beiden Weltkriegen unseres Jahrhunderts in seinem Essay über den europäischen Gedanken schrieb:

"Wenn wir in Europa zwischen uns keinen Gegensatz, keine Überordnung anerkennen, wenn wir nicht die Unterschiede feindselig unterstreichen, wenn wir freimütig die individuellen Überlegenheiten von Volk zu Volk bewundern, so erheben wir uns zu jener moralischen Kraft, die in der Geschichte für dieses größere Ziel der Treue zu einer gemeinsamen Vergangenheit und des Glaubens an unsere gemeinsame Zukunft."

Die Gestaltung der gemeinsamen Zukunft **aller** europäischen Staaten, der im Westen wie der im Osten, ist heute die vorrangige Aufgabe jeder nationalen Europa-Politik. Denn die Alternative zur gemeinsamen Zukunft der europäischen Staaten heißt: **keine** Zukunft. In diesem Sinne hatte ein anderer deutscher Schriftsteller nämlich Klaus Mann, bereits 1930 festgestellt: "Daß, Europa ungeeinigt zu lassen, Selbstmord wäre, ist eine glatte, unwidersprechbare Tatsache."

Trotz bestimmten Ungewißheiten über den Ausgang der Entwicklungen in Mittel- und Osteuropa nimmt die Perspektive einer Überwindung der Teilung Europas immer mehr Gestalt an. Die Debatte um die zukünftige politische Architektur Europas steht seit spätestens November

letzten Jahres auf der Tagesordnung aller europäischen Entscheidungsgremien.

Im Zusammenhang mit der architektonischen Neugestaltung des europäischen Kontinents hat auch die Deutschland-Frage wieder an Aktualität gewonnen, denn die Überwindung der Teilung Europas ist eine der Voraussetzungen für die Überwindung der Teilung Deutschlands. Die Wiedervereinigung beider deutscher Staaten ist ihrerseits wiederum ein Schritt in Richtung europäische Einheit.

Ein geeintes Deutschland gefährdet keineswegs die Stabilität Europas. Wer dies glaubt, wendet Denkkategorien eines vergangenen europäischen Systems an. Heute kommt es jedoch darauf an, die Grundlagen eines europäischen Verbundsystems des 21. Jahrhunderts weiterzuentwickeln.

In der Debatte, die über die Zukunft Deutschlands und somit auch über die Zukunft Europas geführt wird, ist deutlich geworden, daß sich die Verantwortlichen in der Bundesrepublik darüber im klaren sind, daß deutschlandpolitisch nur solche Ziele angestrebt und verwirklicht werden können, die im Einklang stehen mit den Interessen und Bedürfnissen aller europäischen Staaten. Deutschlands Nachbarn sollten den einsichtigen politisch Verantwortlichen in der BRD vertrauen, und die Wiedervereinigung beider deutscher Staaten nicht mit Argwohn betrachten. Vertrauen in die Aufrichtigkeit seiner Partner ist die beste Basis für eine künftige Zusammenarbeit auf europäischer Ebene.

Vor dem Hintergrund der großen Veränderungen in Mittel- und Osteuropa erscheinen die Anstrengungen, die in der Europäischen Gemeinschaft zur Fortsetzung und Vertiefung des Integrationsprozesses gemacht werden müssen, fast wie Routine. Deshalb muß darauf geachtet werden, daß das Engagement für die europäische Integration nicht nachläßt. Die angestrebte Einigung ganz Europas darf die Weiterentwicklung des Integrationsprozesses innerhalb der Gemeinschaft nicht zur Nebensache werden lassen.

Der Erfolg bei den Bemühungen um die Konstituierung der Europäischen Union bleibt die Voraussetzung sowohl für die Überwindung der Teilung Europas als auch für die Bewältigung der großen politischen, wirtschaftlichen, sozialen und kulturellen Probleme, die die kommunistischen Regime nach ihrem glanzlosen Abgang in Mittel- und Osteuropa hinterlassen haben.

Hierzu sind an erster Stelle wir Politiker, egal welcher Partei oder Gruppierung wir angehören, gefordert. Wir müssen alles daran setzen, damit die neunziger Jahre zum Jahrzehnt der Demokratie in Europa werden.

Es gibt viele Formen von Demokratie. Eine davon ist die Demokratie, die auf christlichen Prinzipien und Grundsätzen beruht. Vieles spricht dafür, daß eine auf christlichen Grundsätzen basierende Demokratie die ideale Staatsform für ein gemeinsames und geeintes Europa ist:

- Die Freiheitsbewegungen in den meisten Ostblockstaaten sind von christlichen Gruppierungen ausgegangen

bzw. mitgetragen worden.

- Christlich orientierte Gruppierungen bzw. christdemokratische Parteien haben die verhaßten kommunistischen Regime in vielen mittel- und osteuropäischen Ländern ersetzt.
- Die soziale Marktwirtschaft und die Sozialpartnerschaft, die durch die katholische Soziallehre begründet wurden, sind immer noch zentrale Themen in den erwachenden Demokratien in Mittel- und Osteuropa.

Christliche und christdemokratische Prinzipien haben bei der politischen Metamorphose im Osten eine bedeutende Rolle gespielt. Sie sollen auch in Zukunft Richtlinien für den Wiederaufbau der politischen, wirtschaftlichen und sozialen Strukturen in Mittel- und Osteuropa sein. Darüber hinaus sollen sie auch Leitlinien für die Einigung Europas und für die Konstituierung der Europäischen Union sein.

Nur durch die Entwicklung der wirtschaftlichen Dynamik, des regionalen Gleichgewichts und des sozialen Zusammenhalts der Europäischen Gemeinschaft,

nur durch die Aufrechterhaltung der politischen Dynamik der Einigungsbewegung innerhalb der Gemeinschaft und die baldige Konstituierung der Europäischen Union auf der Grundlage einer föderalen Verfassung,

nur durch die Aufrechterhaltung der politisch-strategischen Kohäsion des Atlantischen Bündnisses, dem in der neuen und offenen Situation, die in Europa zwischen Ost und West entstanden ist, ein wesentlicher Faktor der Stabilität zukommt, wird die Europäische Gemeinschaft in ihrer gegenwärtigen Form zum Ausgangspunkt für das wahre Europa von morgen, das erst dann Gestalt gewinnt, wenn alle Völker des Kontinents die Möglichkeit haben, sich in freier Selbstbestimmung zu äussern.

Doch nicht nur wir Politiker müssen uns über die Zukunft Europas Gedanken machen. Jeder einzelne von uns muß seinen Teil dazu beitragen, damit das wahrlich bedeutende Unterfangen, das die Verwirklichung eines gemeinsamen europäischen Hauses ist, eines Tages Wirklichkeit wird.

Als Christen haben wir eine besondere Verpflichtung darüber nachzudenken, wie Europa in der Zukunft aussehen soll. Als Christen sind wir nicht nur Mitglieder einer himmlischen sondern auch einer weltlichen Ordnung, die ein Teil der Schöpfung Gottes ist. Wir sind für diesen Teil der Schöpfung mitverantwortlich. Auch Europa ist ein Teil dieser Schöpfung. Als Christen tragen wir also mit die Verantwortung für die Zukunft des europäischen Kontinents.

Als Christen sind wir dazu aufgerufen, unseren Beitrag zu leisten, daß die völkertrennenden Spannungen auf unserem Kontinent überwunden werden und daß aus den verschiedenen Fertigteilen (EG, EFTA-Staaten und Ostblockländer) nach und nach ein gemeinsames europäisches Haus, in dem jeder in Frieden leben kann, entsteht.

Wer ein Haus bauen will, braucht einen Plan. Auch bei

der Konstruktion des gemeinsamen europäischen Hauses bedürfen wir eines Planes, eines Programms, eines Konzepts. Allerdings gehen die Meinungen der zahlreichen Architekten, die am Plan für dieses Haus mitarbeiten, sehr oft weit auseinander, so daß der Bau des Hauses Europa mehr als einmal in Frage gestellt wird.

Als Christen dürfen wir uns also mit der jetzigen Situation der Planung und der Ausführung nicht abfinden. Wir dürfen uns nicht unserer Verantwortung durch ein "die Politiker werden's schon machen" entziehen. Vielmehr müssen Christen in Ost und West aktiv am Bau des gemeinsamen Hauses Europa mitarbeiten.

Wir müssen mithelfen, die europäische Zivilisation, die geistigen Zentren Europas und die gemeinsamen Wurzeln aller Europäer zu erhalten. Europa hat das Gesicht der modernen Welt geprägt: technisch, wirtschaftlich, rechtlich, politisch und sozial. Auch die Welt von heute braucht die Kraft und die Phantasie Europas, eines **einigen** Europas.

Als Christen sind wir mehr als bloß neutrale oder gar passive Zuschauer beim Wandlungsprozeß Europas. Wir sind aufgrund unserer Sendung dafür verantwortlich, daß dieser Wandlungsprozeß zu einem Prozeß der Versöhnung wird.

Um eine **wirkliche** Versöhnung in ganz Europa zu erreichen, müssen wir die Abrüstungsverhandlungen zwischen Ost und West vorantreiben helfen und dazu beitragen neue Strukturen zu finden, die ein friedliches Zusammenleben in Europa möglich machen.

Wir müssen die Autonomiebestrebungen der Völker und nationalen Gruppen, deren Recht auf ein eigenes politisches System, eine eigene Kultur und eine eigene Religion nicht oder nur begrenzt anerkannt wird, mit gewaltfreien Mitteln unterstützen.

Wir müssen helfen, die westeuropäische Integration voranzutreiben. Ein geeintes Europa im Westen ist die beste Voraussetzung für eine schnelle Verwirklichung des gemeinsamen europäischen Hauses.

Als verantwortungsbewußte Christen und spätere Mitbewohner des gemeinsamen europäischen Hauses müssen wir uns ferner einsetzen

- für die Bedürfnisse der Armen in Europa,
- für mehr soziale Gerechtigkeit,
- für das Prinzip der Gleichheit aller Bewohner des europäischen Kontinents,
- für die Menschenwürde der Randgruppen,
- für die Anwendung gewaltfreier politischer Mittel,
- für den Dialog mit Anhängern verschiedener Glaubensformen, Kulturen und Weltanschauungen,
- für die Probleme der Ausländer, der Asylanten und der politischen Flüchtlinge,
- für das Recht auf eine sichere und gesunde Umwelt,
- für die Aufrechterhaltung des Dialogs mit der Dritten Welt und den Ausbau der wirtschaftlichen Zusammenarbeit mit den Entwicklungsländern — denn das gemeinsame Haus Europa ist keine Festung und kein Bollwerk — und
- für die Anerkennung von christlichen Werten wie Gerechtigkeit, Aufrichtigkeit und Toleranz.

Wir Christen in ganz Europa müssen uns einsetzen für eine **neue Vision von Europa**. Wir Christen in Ost und West müssen weiterhin Zeugen sein für die Kultur der Caritas, Zeugen für das Prinzip der christlichen Nächstenliebe, auf dem alle anderen Werte basieren, die für eine gemeinsame und friedliche Zukunft in Europa notwendig sind, nämlich: Freiheit, Gerechtigkeit, Dialogbereitschaft, Toleranz, Ehrlichkeit und Solidarität.

Ich habe meinen Vortrag mit einem Zitat eines Dichters begonnen; ich möchte ihn auch mit einem Zitat eines Schriftstellers beenden, mit einem Zitat, das ich jedem, der sich über die Zukunft Europas Gedanken macht und aktiv an der Konstruktion des gemeinsamen europäischen Hauses mitwirken möchte, als Aufmunterung mit auf den Weg geben will. Es ist ein Zitat von Victor Hugo, das einer Rede entnommen ist, die der französische Schriftsteller 1849 anlässlich des Pariser Weltfriedenskongresses hielt:

"Ein Tag wird kommen... wo all ihr Nationen des Kontinents, ohne die besonderen Eigenheiten eurer ruhmreichen Individualität einzubüßen, euch eng zu einer höheren Gemeinschaft zusammenschließen und die große Europäische Bruderschaft begründen werdet... Ein Tag wird kommen, wo es keine anderen Schlachtfelder mehr geben wird als die Märkte, die sich dem Handel öffnen, und die Geister, die für die Ideen geöffnet sind. Ein Tag wird kommen, wo die Kugeln und Granaten von dem Stimmrecht ersetzt werden."

## Les nouvelles mesures législatives de surveillance du secteur financier

La huitième Journée Boursière, organisée par la Bourse de Luxembourg, a eu lieu à Luxembourg le 25 avril 1990. A cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur Edmond Israel, président du Conseil d'administration de la Bourse de Luxembourg, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor, et par Monsieur Michel Maquil, Secrétaire général de la Bourse de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer sur le sujet: Les nouvelles mesures législatives de surveillance du secteur financier.

Je me réjouis de participer en tant que Premier Ministre, Ministre du Trésor à cette journée boursière. Le fait que vous avez organisé, une fois de plus, cette séance dans l'Hémicycle du Centre Européen démontre l'intérêt que cette manifestation, organisée annuellement par la Bourse de Luxembourg, reçoit auprès des représentants de notre place financière.

Je voudrais concentrer mes propos de ce soir sur les nouvelles mesures législatives de surveillance de notre secteur financier.

L'année 1990 sera, en effet, une année de référence en ce qui concerne la réglementation portant sur le secteur financier et, en particulier, le secteur des marchés de valeurs mobilières.

Conscientes de l'importance que le secteur financier revêt pour l'économie et l'avenir de notre pays, les autorités tant gouvernementales que législatives n'ont cessé depuis la moitié des années '70 de déployer un effort considérable pour tracer à ce secteur un cadre législatif approprié à une croissance en sécurité. Cet effort a tout naturellement porté en premier lieu sur les banques proprement dites, qui sont régies désormais par un texte unique et cohérent, constamment modernisé, à savoir la loi sur la surveillance du secteur financier. Un besoin de plus en plus urgent s'est fait sentir de réglementer de la même façon la multitude d'autres activités financières qui sont susceptibles de s'implanter sur notre place. L'absence d'une réglementation adéquate de ces activités, d'une part, freine la diversification de la place, d'autre part, comporte le risque du développement d'activités en dehors d'un cadre légal et de la surveillance des autorités.

Après la crise boursière d'octobre 1987, le Gouvernement a constitué, à l'instar des pays voisins, un groupe de liaison et d'études des marchés de valeurs mobilières qui a eu comme mandat d'évaluer les structures de surveillance existantes en tenant compte des développements nationaux et internationaux, et de faire des propositions de réglementations concernant tant les instruments et produits financiers que les opérateurs sur les marchés et de contrôle de leurs activités.

Ce groupe, qui a été composé de représentants du secteur public et du secteur privé concerné, a élaboré le projet de loi relative à la surveillance des activités financières et portant réforme de la Bourse. Ce projet se trouve actuellement dans un stade très avancé auprès des instances parlementaires de sorte qu'il est prévisible qu'il sera adopté en séance plénière de la Chambre des Députés dans les semaines qui viennent.

En ce qui concerne l'approche de la nouvelle loi le Groupe de liaison et d'études des marchés de valeurs mobilières a poursuivi un triple objectif à savoir :

- combler les lacunes concernant la réglementation de l'accès à certaines activités du secteur financier et notamment soumettre à surveillance prudentielle certaines activités actuellement non surveillées;
- renforcer les structures de surveillance boursière et réexaminer la loi sexagénaire relative à la bourse;
- amender sur certains points les textes concernant la surveillance des activités financières par l'IML en tirant profit de l'expérience récente.

Le projet de loi sur la surveillance du secteur financier et la réforme de la bourse comporte deux parties, la première se rapportant au renforcement de la surveillance prudentielle de certains intermédiaires professionnels du secteur financier, la seconde réorganisant la surveillance des

marchés financiers et portant sur une révision de la législation relative aux bourses.

L'approche retenue par le Gouvernement pour la surveillance prudentielle des intermédiaires professionnels du secteur financier suit la voie choisie en 1981 pour la réglementation du secteur bancaire, qui a fait ses preuves. Elle consiste à regrouper en un seul texte de loi complet les règles relatives aux banques d'une part, aux autres activités professionnelles du secteur financier d'autre part, avec à la fois un maximum de flexibilité pour permettre l'établissement ordonné de nouvelles activités. Il convient de noter que la Commission des Communautés Européennes a déposé une proposition sur les services d'investissements dont il a été d'ores et déjà tenu compte afin d'assurer la conformité du nouveau texte avec le futur droit communautaire.

Désormais, les intermédiaires professionnels du secteur financier qui actuellement ne sont pas encore soumis à un contrôle permanent, tels que les conseillers, courtiers et commissionnaires en opérations financières, les gérants de fortunes et les distributeurs de parts d'organismes de placement collectif sont placés sous la surveillance de l'IML au même titre que les établissements de crédit.

Les demandes d'agrément sont accordées par le Ministre du tutelle de la place financière après instruction des dossiers par l'IML. Des dispositions communes s'appliquent désormais pour apprécier l'honorabilité et l'expérience professionnelle des personnes en charge tant des établissements de crédit que des autres établissements du secteur financier. Pour toutes ces catégories d'activités financières les dispositions à la révision externe sont également uniformes. Par ailleurs, pour tous les professionnels du secteur financier il faut que l'administration centrale soit effectivement établie à Luxembourg et soit exercée par au moins deux personnes selon le "Vieraugenprinzip".

En ce qui concerne la forme juridique et les assises financières, celles-ci varient selon les activités exercées. S'inspirant de la proposition de directive relative aux services d'investissement, le texte énumère les différentes catégories désormais admises à exercer une activité à Luxembourg selon le principe des poupées russes, c'est-à-dire qui peut le plus peut le moins.

La plus petite figure est constituée par le conseiller en investissement qui conseille contre rémunération des clients sur une base individuelle ou sur la base d'une souscription privée à l'exclusion d'une intervention directe ou indirecte dans l'exécution des conseils qu'il fournit. Cette activité peut être exercée par une personne physique disposant d'assises financières minimales de 5 millions. Il est, par ailleurs, précisé que le journaliste ou une activité de simple information de nature générale ne sont pas visés.

Ensuite viennent les courtiers dont l'activité consiste à mettre en relation les parties en vue de la conclusion d'une opération financière spécifique et les commissionnaires qui sont des professionnels dont l'activité consiste à accomplir en leur nom, mais pour le compte de leurs clients, des

opérations financières spécifiques. Le commissionnaire n'a pas le droit de se porter contrepartie de son client qu'avec l'accord spécifique de celui-ci pour chaque opération. Les assises financières minimales pour le courtier et le commissionnaire sont de 15 millions de francs au moins et les activités peuvent être exercées par une personne physique. Ils peuvent exercer l'activité de conseiller en investissement.

En troisième lieu, le projet mentionne les gérants de fortunes qui doivent déjà adopter la forme d'une personne morale et disposer d'un capital minimum de 25 millions de francs. Les gérants de fortune assurent la gestion des avoirs d'un client en vertu d'un mandat général et sur une base non-collective. Ce mandat doit spécifier tous les comptes et autres avoirs du client sur lesquels il porte, et ces avoirs doivent être déposés auprès d'un dépositaire autorisé. Le gérant n'a pas le droit de disposer en sa faveur des avoirs du client. Il ne peut se porter contrepartie du client qu'avec l'accord spécifique de celui-ci pour chaque opération. Le texte prévoit également la ségrégation comptable des avoirs sous mandat du patrimoine propre. Le gestionnaire de fortunes peut être conseiller, courtier et commissionnaire.

La quatrième catégorie est celle des professionnels intervenant pour leur propre compte qui eux aussi doivent adopter la forme de personne morale. Les assises financières minimales sont de 50 millions de francs. L'activité de ces professionnels consiste à intervenir sur les marchés en faisant des opérations sur titres pour compte propre et à risque propre en vue d'en tirer un profit. Ils peuvent également exercer les activités de conseiller, de courtier, de commissionnaire ainsi que de gérant de fortunes. Normalement les anciens agents de change devraient prendre cette forme pour être admis en Bourse. Dorénavant le titre d'agent de change ne découlera plus de la loi, mais de l'admission comme membre d'une bourse.

Il faut ensuite mentionner les distributeurs de parts d'organismes de placement collectif dont l'activité est subordonnée à la justification d'assises financières d'une valeur de 10 millions de francs au moins ou de 50 millions au moins si le distributeur accepte ou fait des paiements. L'autorisation d'établissement y afférente ne peut être accordée qu'à des personnes morales. En ce qui concerne la nature des organismes de placement collectif il y a lieu de préciser que seuls les organismes autorisés à être commercialisés à Luxembourg conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise sur les organismes de placement collectif peuvent être distribués par ces professionnels.

Les dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers doivent justifier d'assises financières d'une valeur de 100 millions de francs au moins et adopter la forme de personne morale, de même que la catégorie de preneurs ferme et de teneurs de marché.

Voilà en ce qui concerne les principales dispositions de la nouvelle loi portant sur le renforcement de la surveillance des professionnels du secteur financier.

Pour ce qui est de la révision de la législation relative aux

marchés boursiers, je voudrais vous rappeler que lors de mon discours prononcé à la Journée Boursière de 1986 j'ai souligné la nécessité d'approfondir la réflexion sur les structures boursières et d'évaluer l'opportunité d'adapter notre législation qui date de 1927.

A cette époque le développement des techniques, l'innovation financière, notamment en valeurs mobilières, l'internationalisation des activités financières concentraient l'attention sur les marchés boursiers.

Depuis lors nos pays voisins, qui sont nos concurrents directs, ont procédé à une réforme de leurs marchés boursiers dans la perspective du marché unique européen. Le Royaume-Uni qui, avec sa réforme du big bang, a procédé à une refonte complète de ses structures boursières, y compris la surveillance. La place financière d'Amsterdam a été aussi une des premières places à être soumise à une rénovation législative. La loi sur les bourses de valeurs du 22 janvier 1988 a modernisé le paysage boursier français en réorganisant les structures boursières et en renforçant les pouvoirs de la C.O.B. De même les instances gouvernementales belges et allemandes ont approuvé des réformes boursières.

Dès lors à l'instar de ces concurrents, le Gouvernement vient d'adapter, lui aussi, notre loi boursière nationale, vieille de 60 ans, aux exigences et réalités de demain sous le triple aspect d'une adaptation des structures techniques, d'une adaptation des structures administratives et d'une adaptation des structures de surveillance.

La nouvelle loi aura pour objet de doter le Luxembourg d'une organisation des marchés et de pouvoirs de surveillance qui lui permettent de se maintenir au niveau de l'évolution qui s'opère sur les places financières internationales tout en respectant les traditions qui ont fait leurs preuves au cours de l'éclosion de la place financière.

Tout d'abord, le titre V du projet de loi concernant la réforme de la Bourse a pour objet d'abroger l'ancienne loi du 30 décembre 1927 créant au Grand-Duché de Luxembourg une bourse de commerce afin de la remplacer par une loi permettant de répondre à l'évolution et aux besoins des activités boursières au Luxembourg.

Les nouvelles dispositions législatives qui décrivent la procédure pour l'établissement d'une bourse dans le secteur financier en subordonnant la création d'une bourse à une concession accordée souverainement par le Gouvernement par voie d'un règlement grand-ducal permettent qu'à l'avenir d'autres marchés organisés en instruments financiers autres que des valeurs mobilières puissent s'installer à Luxembourg sans que les projets de création de tels marchés se heurtent à l'impression de dispositions relatives à un éventuel monopole boursier à Luxembourg. Cela ne veut, toutefois, pas dire qu'il y ait une rupture unilatérale avec le passé en ce qui concerne la situation actuelle de la Bourse de Luxembourg qui restera la bourse nationale de valeurs mobilières. L'article 2, paragraphe 2, constitue la base juridique nécessaire à la continuité des activités de la Société de la Bourse et permettra, par sa formulation, de soumettre la Bourse à un cahier de charge qui n'est

pas prévu par la loi de 1927.

Je ne vous cache pas que sur ce point il y a encore des divergences d'appréciation ou de nuances avec l'actuelle société de la Bourse, mais je fais confiance à la sagesse des autorités consultées, au Conseil d'Etat, à la Commission des Finances et du Budget de la Chambre tout aussi bien qu'à l'honorable rapporteur, Monsieur Fernand Rau, pour décanter ce problème et concevoir la solution qui garantisse au mieux les intérêts des uns et des autres.

Au niveau de la surveillance, l'actuel Commissaire du Gouvernement près la Bourse de Commerce sera remplacé par une nouvelle autorité de surveillance, dénommée Commissariat aux Bourses dont les pouvoirs seront considérablement élargis. Comme son nom l'indique, le nouveau Commissariat aux Bourses permet d'avoir un organisme unique surveillant l'activité d'une ou de plusieurs bourses. La mission du nouveau commissariat, outre les compétences de surveiller les bourses, comporte également la surveillance des expositions, offres et ventes publiques ainsi que les cotations de titre, compétence actuellement exercée par l'IML.

Le projet de loi aurait pu prévoir l'établissement d'une seule autorité ayant compétence générale pour toutes les activités financières. Cette solution n'a pas été retenue par respect du caractère auto-régulateur de la Bourse de Luxembourg et en raison de la différence existant entre une surveillance prudentielle des agents et une surveillance des marchés. Enfin les travaux menés à un niveau communautaire et international nécessitent l'existence d'une autorité de surveillance unique pour les marchés financiers. Il y aura donc à l'avenir deux autorités de surveillance distinctes, le projet de loi aboutissant à la création d'un seul organe chargé de la surveillance prudentielle de tous les intermédiaires professionnels admis à exercer leur activité à Luxembourg par l'IML ainsi que la création d'un Commissariat aux Bourses qui est un organe de surveillance du marché qui préserve, néanmoins, la tradition auto-régulatrice de la Bourse de Luxembourg.

La conséquence logique de cette répartition est un échange de compétences entre les organes de surveillance. Ainsi l'IML sera désormais l'organe compétent pour exercer la surveillance prudentielle des agents de change actuellement surveillés par la Bourse et les prospectus, qui sont actuellement avisés par l'IML et par la Bourse au moment de l'admission à la Bourse, passeront désormais sous la compétence du Commissariat aux Bourses pour ce qui est de la réglementation de la surveillance et à la Bourse de Luxembourg en ce qui concerne le visa. L'objectif ainsi recherché est une simplification par des voies de décision moins longues en ce qui concerne le prospectus puisqu'en pratique une autorité unique, à savoir la Bourse, s'occupera désormais de l'examen des prospectus.

En ce qui concerne la mission du Commissariat aux Bourses, celle-ci s'inspire du texte relatif au Commissariat aux Assurances en tenant compte des spécificités en matière boursière en lui conférant entre autres l'instruction des demandes de concession requises pour créer un marché organisé d'actifs financiers.

En particulier, le Commissariat aux Bourses a pour mission de suivre les dossiers et de participer aux négociations relatifs aux problèmes boursiers sur le plan communautaire et international ainsi que de procéder aux échanges d'information entre autorités publiques de surveillance. Le Commissariat sera donc à l'avenir la seule autorité administrative compétente pour le respect des dispositions législatives en matière de valeurs mobilières découlant de directives communautaires.

Quant aux compétences du Commissariat, la loi lui confère un pouvoir d'enquête auprès de la Bourse et de tous les professionnels du secteur financier qui traitent en actifs financiers admis à un marché réglementé. Il peut aussi enjoindre aux bourses, à leurs membres ainsi qu'aux professionnels du secteur financier admis à un marché réglementé, qui ne respectent pas les dispositions légales ou réglementaires, de remédier à la situation constatée dans un délai qu'il fixe.

Ces nouvelles compétences reflètent le souci de renforcer la surveillance des bourses et des activités boursières au Grand-Duché de Luxembourg à l'instar des récentes réformes boursières sur les principales places financières à l'étranger. Ces compétences découlent aussi des efforts développés au niveau international en vue d'assurer une plus grande transparence des marchés boursiers et une meilleure garantie en ce qui concerne le traitement égalitaire des investisseurs. Le Luxembourg ne saurait ignorer ces tendances sous peine d'entamer sa crédibilité.

Voilà en ce qui concerne les principales dispositions de la nouvelle loi sur la surveillance de notre secteur financier. Mais l'action gouvernementale ne s'arrêtera pas là, car il faudra encore, dans un proche avenir, transposer certaines directives communautaires dans notre loi nationale. Dans le domaine des marchés de valeurs mobilières, en particulier, je voudrais citer en priorité la directive sur les opérations d'initiés pour laquelle le Gouvernement a récemment déposé un projet de loi à la Chambre des Députés. Cette loi pénalisera le délit d'initié au Luxembourg afin de le faire tomber sous le coup des conventions en matière d'entraide judiciaire. Le nouveau Commissariat aux Bourses sera chargé de faire office d'autorité administrative compétente pour collaborer avec les autres autorités nationales ou étrangères.

D'autres directives communautaires dans le même secteur attendent elles aussi leur transposition dans la loi nationale, telles que la directive sur le prospectus d'offre publique, la directive concernant la reconnaissance du prospectus d'émission et de cotation ainsi que la directive concernant l'information à publier lors de la cession et de l'acquisition de participations importantes. Les mesures législatives ou réglementaires pour leur mise en application seront prises au moment où fonctionnera le Commissariat aux Bourses qui en sera l'autorité compétente.

Sur le plan international, le Gouvernement prendra aussi des initiatives. En effet, notre pays, dans la mesure où il brigue une part du marché international devra s'insérer dans le réseau international d'échange d'informations

entre autorités de surveillance. Dans l'intérêt de la place, une collaboration constructive s'impose. C'est pourquoi, le Gouvernement a l'intention de poser la candidature du Luxembourg comme membre effectif de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs Mobilières dès que le Commissariat aux Bourses, qui représentera notre pays au sein de cette organisation, aura été mis en place par la nouvelle loi.

Avant de clore mon discours, je voudrais encore, en tant que Premier Ministre et Ministre de tutelle de la Bourse, exprimer la satisfaction de voir que les dirigeants de la Bourse de Luxembourg ont conçu une stratégie à court et moyen terme qui a pour objet de renforcer la position de notre bourse comme centre de cotation non seulement pour les emprunts obligataires internationaux mais aussi pour certaines actions de sociétés à caractère international. Cette stratégie qui prévoit notamment la mise en place d'une infrastructure opérationnelle permettant progressivement un marché continu entre les personnes agréées en bourse, permettra à la Bourse de Luxembourg de jouer d'une manière croissante un rôle pivot et moteur dans le contexte du private banking à Luxembourg.

Dans le même ordre d'idées, j'apprécie que la Bourse de Luxembourg vient d'adhérer au système boursier européen d'information, le projet PIPE, qui sera mis en place prochainement.

Dans ce contexte, permettez-moi de faire une observation concernant le volume des transactions en Bourse de Luxembourg. Le marché en bourse doit être valorisé par rapport au marché hors bourse. Je me demande si l'introduction d'un système de reporting tel qu'il vient d'être introduit sur certaines places étrangères, ne pourrait pas amener les professionnels à faire transiter, en particulier, leurs ordres en actions étrangères admises à notre cote officielle par le canal de la Bourse de Luxembourg au lieu de préférer de les exécuter sur les bourses étrangères. Un tel système de reporting qui obligerait les professionnels de communiquer à l'autorité du marché les informations concernant le prix et le volume de la transaction opérée hors bourse contribuerait à une meilleure transparence du marché et est un moyen efficace pour lutter contre certaines

fraudes boursières. En tout état de cause, le Luxembourg doit se doter à court terme d'un tel système, ne serait-ce que pour veiller au respect des dispositions de la directive communautaire sur les prises de participations importantes.

Je voudrais aussi relever avec intérêt que d'ores et déjà la Bourse de Luxembourg vient de prendre certaines initiatives concernant le fonctionnement de ses organes supérieurs à savoir le Conseil d'administration et la Commission de la Bourse. Ainsi il a été créé au sein du Conseil d'administration un comité exécutif, appelé Comité de Gestion et de Promotion auquel le Conseil d'administration a délégué certaines de ses attributions. D'autre part, la Commission a été scindée en deux sous-commissions, l'une dénommée "Admission" chargée de l'admission de nouveaux titres et l'autre, dénommée "Marché" dont la mission consiste à surveiller le marché en bourse. A propos de la nouvelle composition de la Commission, j'ai particulièrement apprécié que dorénavant trois nouvelles banques, d'origine allemande, suisse et italienne, ont été admises comme membres, assurant ainsi une répartition géographique plus adéquate de la communauté bancaire dans les organes de la Bourse.

Ces initiatives prises par votre Conseil d'administration méritent d'être relevées car cette réorganisation des structures de la Bourse s'inscrit dans le cadre de la nouvelle infrastructure boursière rendue nécessaire par le développement des activités boursières ainsi que par les nouvelles attributions qui seront conférées à la Bourse de Luxembourg par la nouvelle loi.

Enfin, je voudrais vous féliciter d'avoir invité ce soir des jeunes étudiants de nos lycées de participer à cette journée boursière pour qu'ils puissent prendre connaissance de certains aspects de notre place financière. J'espère que par le brillant exposé de Monsieur Edmond Israël, Président du Conseil d'administration, sur la Bourse de Luxembourg à l'horizon de l'An 2000 et par l'exposé que tiendra Monsieur Michel Maquil, Secrétaire Général, sur la Formation, certains de ces jeunes gens seront intéressés à orienter leur carrière professionnelle vers le secteur financier, un des pivots de l'économie de notre pays.

## Développer la construction métallique pour le 21<sup>e</sup> siècle

Les 17 et 18 mai 1990 a eu lieu à Luxembourg le premier symposium du "International Council on Steel Construction" sur le thème: Taking steel into the 21st century. Environ 600 délégués de 26 pays différents ont participé à ce symposium qui se tenait quelques jours après la présentation officielle par l'ARBED de sa nouvelle installation QST (Quenching and Self Tempering) à Arbed-Differdange. Lors de la séance inaugurale qui a eu lieu en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, un discours a été prononcé par Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Vous avez bien voulu accorder Votre haut patronage à ce premier symposium international du "International

Council on Steel Construction", et relever par Votre présence le caractère solennel de cette séance inaugurale. Vous apportez par ce double geste la meilleure preuve de l'importance que revêt, pour Votre pays, l'industrie sidérurgique en général et la construction en acier en particulier.

En assistant à l'ouverture de cette conférence, vous marquez une fois de plus l'intérêt que Vous portez à tout ce qui conditionne la prospérité de Votre pays. Croyez, Monseigneur, que nous savons mesurer à sa juste valeur l'hommage que Vous rendez par Votre présence à la sidérurgie luxembourgeoise.

Avant toute autre chose, permettez-moi d'excuser le Pre-

mier Ministre Jacques Santer, qui aurait souhaité vous accueillir personnellement aujourd'hui, si sa présence n'était pas requise à la Chambre des Députés. Comme moi-même, il apprécie pleinement l'importance de ce symposium qui se tient à Luxembourg, et il se félicite de ce que vos travaux se déroulent dans notre capitale.

Beaucoup de nos hôtes étrangers ignorent sans doute combien notre petit pays est lié à l'industrie sidérurgique. Le Luxembourg est peut-être aujourd'hui plus connu pour ses services financiers. Mais tout au long de son histoire, le Grand-Duché a eu une source de richesse qui dominait toutes les autres : c'était la sidérurgie.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, le Luxembourg était une terre pauvre, qui entretenait tant bien que mal sa population, grâce à une agriculture à faible rendement. Le peu d'industrie qu'il y avait était de caractère artisanal, y compris la production de fer. Les épidémies et les invasions étrangères ravageaient régulièrement le pays.

Ce n'est qu'en 1842 qu'ont été découverts au Sud du Grand-Duché les importants gisements d'un minéral de fer appelé la minette. Dans un premier temps, on se limitait à produire au Luxembourg de la fonte, qui était ensuite exportée.

Le véritable démarrage économique ne devenait possible qu'à la suite de l'invention du nouveau procédé Thomas-Gilchrist en 1878, grâce auquel la fonte phosphoreuse obtenue à partir de la minette pouvait beaucoup plus aisément être transformée en acier de qualité. Les usines luxembourgeoises se complètent dès lors d'aciéries. Les scories Thomas, rejetées par celles-ci, pouvaient servir d'engrais dans l'agriculture, qui du même coup a fait des progrès substantiels. Cette invention a marqué un point tournant dans l'histoire économique luxembourgeoise.

L'industrialisation s'est faite au Luxembourg grâce à l'acier et autour de l'acier.

Pendant un siècle, c'est la sidérurgie qui a procuré les emplois aux jeunes luxembourgeois et à de nombreux immigrés, c'est elle qui a créé la valeur ajoutée industrielle, c'est elle qui a fourni les produits exportables, c'est elle qui a généré la richesse du pays. Le Luxembourg réussissait ainsi à se tailler une part de marché substantielle d'une industrie qui était sans doute la plus importante en Europe pendant toute la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

En 1960 le petit Luxembourg produisait 1,2 % de la production mondiale d'acier brut. La valeur ajoutée réalisée par la sidérurgie représentait 31 % du produit intérieur brut, sans compter toutes les activités qui en dépendaient de façon indirecte. Ce seul secteur représentait au cours des années soixante la moitié de la production industrielle, les deux tiers des exportations et plus de 20 % de l'emploi.

Nous sommes aujourd'hui en mesure d'apprécier le formidable risque que comportait cette situation. Les dirigeants du pays avaient pourtant réalisé qu'il était impératif de diversifier cette structure économique. Ils ont mis en œuvre une politique de diversification industrielle active,

en cherchant, souvent avec succès, d'attirer des entreprises étrangères.

Le poids de la sidérurgie restait cependant tout à fait prépondérant lorsqu'en 1975 la crise mondiale éclata. Le Luxembourg fut frappé de plein fouet. D'une année à l'autre, la contribution de la sidérurgie au PIB était réduite de 25 à 12 %. Les perspectives d'une économie florissante s'assombrissaient d'un coup. Pour la première fois l'industrie sidérurgique, qui faisait la force, la richesse et la fierté de notre pays, menaçait de l'emporter dans son déclin.

Notre balance commerciale, jusque-là traditionnellement excédentaire, est depuis 1975 en déficit. L'Etat a perdu pour longtemps son premier contribuable et a même été obligé à lui venir en aide. Mais surtout le secteur sidérurgique a diminué progressivement son emploi, qui est passé de quelque 29.000 à 12.000 unités. Notre plus grande satisfaction reste que cette réduction dramatique a pu se faire sans un seul licenciement. Les rationalisations, les restructurations indispensables se sont faites sans affecter la paix sociale. Ensemble le patronat, les syndicats et le Gouvernement ont cherché et trouvé des solutions originales pour résoudre, en souplesse si j'ose dire, des problèmes peu communs.

Entre 1974 et 1988, la contribution de la sidérurgie au produit intérieur brut est passé de 27 % à 9 %. Ce recul extraordinaire du secteur le plus important de notre économie a pu être compensé, et cela surtout grâce à l'extension aussi fulgurante des services de la place financière.

Mais en même temps, au cours des quinze dernières années, la sidérurgie luxembourgeoise n'a pas fait que reculer. La restructuration profonde qui a été entreprise a permis progressivement à cette branche de redevenir une industrie performante, sur laquelle notre pays peut encore compter pour construire son avenir. De 1975 à 1989 la productivité s'est améliorée de façon exceptionnelle : le nombre d'heures de travail nécessaires pour la production d'une tonne de produits laminés est passé de plus de neuf à moins de 4 heures. Ainsi la sidérurgie luxembourgeoise a-t-elle réussi à redevenir compétitive sur le marché mondial.

Mais l'avenir de la sidérurgie luxembourgeoise ne tient pas seulement à sa compétitivité. Au cours des années de crise, des doutes sont apparus dans les esprits au sujet des perspectives de développement de la sidérurgie en Europe. Aujourd'hui nous pouvons également être rassurés sur ce point.

La compression du coût de revient s'est accompagnée d'une amélioration de la qualité des produits. De nouveaux procédés et de nouveaux produits ont été développés. La sidérurgie se présente à nouveau comme industrie moderne, ayant recours à la haute technologie dans tous les domaines de la production.

Elle cherche à nouveau à élargir ses débouchés traditionnels et à développer des emplois nouveaux pour ses produits. L'acier peut, dans certains domaines, se substituer utilement à d'autres matières.

Au cours des jours à venir, vous serez amenés à discuter les possibilités de l'utilisation de l'acier dans la construction. L'architecture moderne ouvre dans ce domaine des perspectives nouvelles, et l'acier peut désormais se prévaloir d'une qualité qui le rend crédible comme alternative à d'autres matériaux.

Il appartient aux architectes de montrer comment les constructions en acier peuvent aussi satisfaire aux plus hautes exigences d'ordre esthétique. Mais de nombreux exemples illustrent dès à présent l'attractivité de l'acier dans l'architecture moderne. Non loin d'ici, un bâtiment prestigieux peut être considéré comme précurseur en la matière, à savoir le bâtiment de la Cour de Justice des Communautés Européennes. Mais des applications plus récentes font aujourd'hui encore bien mieux appel aux qualités spécifiques de l'acier et offrent des atouts supplémentaires : fonctionnalité, solidité, rapidité de la construction, etc.

La sidérurgie est ainsi en voie de se créer de nouveaux débouchés prometteurs. Après des années d'état de crise, ce secteur a repris l'offensive et se lance à la conquête de nouveaux marchés. Au Luxembourg, nous ne pouvons que nous féliciter de cette nouvelle dynamique.

Vous avez pu vous rendre compte, au cours de mon exposé, combien le sort de notre pays a été lié pendant plus d'un siècle, pratiquement depuis son indépendance, à l'essor de l'industrie sidérurgique. Celle-ci n'a plus à présent le même poids démesuré dans l'économie luxembourgeoise. Mais la sidérurgie reste notre industrie la plus importante, et elle a marqué la vie de plusieurs générations de Luxembourgeois.

Nous sommes aujourd'hui rassurés de son avenir dans notre pays, et nous sommes convaincus que l'industrie de l'acier est bien partie pour rester encore pendant de longues années un secteur clé de l'économie luxembourgeoise.

La conférence qui débute aujourd'hui entend contribuer à développer la construction métallique pour le XXI<sup>ème</sup> siècle. J'en déduis que la sidérurgie a encore un rôle de choix à jouer au cours des prochaines décennies. Tel est aussi mon vœu le plus cher.

Dès lors je ne voudrais pas terminer sans avoir félicité vivement l'International Council on Steel Construction pour l'organisation de ce symposium prometteur.

## La conférence CSCE sur la dimension humaine à Copenhague

A l'occasion de l'ouverture de la Conférence CSCE sur la Dimension Humaine à Copenhague, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, a prononcé le 5 juin 1990 un discours dont nous reproduisons ci-après le texte :

C'est pour nous un plaisir particulier de nous retrouver dans la belle ville de Copenhague. Je tiens à remercier le gouvernement danois pour son accueil et pour l'excellente organisation de cette conférence.

La tradition vivante des droits de l'homme au Danemark fait que ce pays avait vocation à être l'hôte de notre réunion.

Il va sans dire que je fais miennes toutes les considérations développées par la présidence irlandaise de la Communauté européenne et des Douze ce matin et que les brèves réflexions qui vont suivre s'en inspirent largement.

J'ai eu ce matin l'occasion de relire un rapport consacré à la conférence de Paris sur la dimension humaine qui s'est tenue l'année dernière à la même époque. Ce retour en arrière permet de mesurer le chemin parcouru depuis.

Les bouleversements qu'a connus notre continent sont sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ce qui se présente sous nos yeux, c'est l'ébauche d'une nouvelle Europe.

Dans ces développements, le processus CSCE a joué un rôle important, mais moins important sans doute que la volonté et la détermination admirables des peuples à recouvrer leur liberté, leur individualité, leur dignité.

C'est dans ce contexte totalement nouveau que s'inscrira le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des 35 qui devrait se tenir en décembre dans cette autre capitale des droits de l'homme : Paris.

Le Luxembourg ayant été l'un des premiers Etats à répondre positivement à l'appel lancé par le Président Gorbatchev pour la tenue d'un tel Sommet, je ne peux que me réjouir de la disponibilité générale pour cette entreprise de révision, de prospective et de création.

Je tiens à remercier le gouvernement danois pour le projet de mandat élaboré afin de lancer la préparation du Sommet de l'automne.

Il n'est pas dans mon propos de me prononcer dès maintenant sur les mérites respectifs de chacune des propositions avancées. Que certaines d'entre elles mènent à une sorte d'institutionnalisation du processus CSCE n'est pas fait pour nous déplaire.

D'une façon générale, l'idée de tenir des consultations régulières au niveau des Ministres des Affaires étrangères des 35, voire des Chefs d'Etat et de Gouvernement, me semble bonne, de même que celle relative à la mise en place de mécanismes de conciliation ou de vérification des engagements pris aux termes du processus CSCE.

J'estime cependant qu'il conviendrait de ne pas créer, avec toute une série de nouveaux organismes, un chaos institutionnel en Europe.

Il faut faire profiter le processus CSCE des structures existantes qui ont fait leur preuve et cela tant dans le domaine

économique ou culturel que dans le domaine des droits de l'homme. Je pense particulièrement au Conseil de l'Europe. Pour le Luxembourg, membre de l'Alliance Atlantique, de l'UEO, ces considérations valent également pour les questions relatives à la sécurité européenne.

Aux yeux de mon gouvernement, le Sommet de l'automne ne saurait se tenir dans de bonnes conditions que dans la mesure où les négociations sur le premier accord de désarmement conventionnel aboutissent auparavant à des résultats concrets acceptés par toutes les parties à la table de négociation.

A cet égard, je ne puis passer sous silence ici le fait que la situation paraît bloquée. Je souhaite vivement qu'elle ne le reste pas. Il serait paradoxal qu'aujourd'hui la corbeille sécurité de la CSCE soit celle qui prenne le plus de retard, alors que nombre de pays, dont le mien, ont toujours insisté sur des progrès au sein de la troisième corbeille à laquelle la conférence de ce jour est consacrée.

S'agissant de cette troisième corbeille et de la présente conférence sur la dimension humaine, j'aimerais indiquer rapidement les priorités autour desquelles s'articulera la position de mon pays lors des travaux.

D'abord, leur aboutissement doit se matérialiser par un document de clôture. Ceci me semble d'autant plus important que le Sommet de l'automne devrait précisément être chargé de l'examen intérimaire des résultats des conférences de suivi de la réunion de Vienne.

La nécessité politique d'un document de clôture me semble aussi déduite du fait que notre conférence ne saurait ne pas prendre acte des progrès extraordinaires qui ont été enregistrés en matière de droits de l'homme depuis un an sur notre continent.

Partout en Europe, enfin presque partout, l'on choisit aujourd'hui ou l'on choisira sous peu, librement ses représentants. De nombreux partis s'organiseront là, où l'emprise totalitaire empêcherait la libre expression des idées, le droit d'association ou de réunion pacifique et la liberté de la presse.

Il me paraît d'autant plus important que notre réunion prenne non seulement acte de ce qui est, mais favorise également l'émergence d'un consensus sur le principe et les modalités devant présider à la tenue d'élections libres et de structures démocratiques.

En second lieu il convient de rappeler que la mise en œuvre de ces principes ne saurait se faire valablement que dans un cadre cohérent. Ce cadre, c'est à nos yeux celui de l'Etat de droit.

L'Etat de droit contient l'ensemble des principes et valeurs

protecteurs des droits de l'homme. Toutefois, l'Etat de droit ne saurait se limiter à leur simple addition. C'est avant tout une structure complexe dont la mise en place prendra du temps.

Il appartient à cette conférence de cerner cette problématique et d'aider à définir le contenu et les conditions fonctionnelles pour l'avènement d'un espace juridique à l'échelle européenne. Ainsi que l'ont souligné certains de mes collègues, cet espace juridique européen devrait consacrer l'abolition de la peine de mort.

C'est également dans ce cadre que devront s'inscrire non seulement les relations entre individus et Etats, mais aussi celles qui gouverneront les rapports entre groupes minoritaires et groupes majoritaires au sein même des Etats. C'est là ma troisième préoccupation.

Les récents bouleversements en Europe centrale et orientale ont fait réémerger des aspirations à la libre expression des particularités et à un certain degré d'autonomie que le Luxembourg ne peut que trouver légitimes. Il est particulièrement important que ces relations se placent dans un cadre de dialogue entre les groupes linguistiques, ethniques, religieux ou nationaux. L'expérience historique de l'Europe ne montre que trop bien les dangers que court notre continent dès lors que cet impératif n'est pas respecté.

Une meilleure protection des minorités passe avant tout par le respect intégral des droits civils, politiques, culturels et sociaux des individus qui en sont membres ainsi que sur le respect de leur langue. Il n'en demeure pas moins que des mécanismes organisant le dialogue au niveau global pourraient être souhaitables. Un certain nombre de propositions à notre conférence vont dans ce sens, et je m'en félicite.

Mon gouvernement a déjà pu, dans les semaines passées, que ce soit par sa propre voix ou par la voix des Douze, exprimer son inquiétude sur les développements récents dans les pays baltes et en particulier en Lituanie. Les parties en cause devraient entamer à bref délai un dialogue dans un climat dont seraient absents la menace, l'intimidation et la coercition.

Le respect des droits de l'homme est au même titre que le désarmement ou la coopération économique, une condition pour la reconsécration de l'unité de culture de l'Europe, rompue pendant 50 ans par la guerre hitlérienne d'abord, par les régimes à visée totalitaire ensuite.

Je souhaite que les travaux de cette conférence soient couronnés de succès et qu'ils constituent un grand pas sur la voie d'une harmonie retrouvée.

## Section luxembourgeoise de la LICRA

A l'occasion de la première réunion publique de la section luxembourgeoise de la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) qui a eu lieu à Luxembourg le 27 juin 1990, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, a prononcé le discours suivant :

J'aimerais tout d'abord remercier les responsables de la section luxembourgeoise de la LICRA, et tout particulièrement Monsieur Léon ZECHES, de m'avoir invité à cette première assemblée publique de la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme.

On m'a dit que cette assemblée, qui n'est pas encore l'assemblée générale constituante de la LICRA à Luxembourg, réunit des représentants de différents pays. Qu'il me soit donc permis de souhaiter tout particulièrement à nos hôtes étrangers la bienvenue et un séjour agréable dans notre pays.

Personne, ou presque, ne se veut raciste, et pourtant le discours du racisme demeure tenace et actuel. La profanation du cimetière juif de Carpentras, il y a quelque semaines, souligne une fois de plus que la discussion menée depuis des siècles autour du racisme et de l'antisémitisme est loin d'être close. Plus que jamais dans son histoire, la communauté internationale est confrontée aux problèmes de l'hétérophobie, de la xénophobie et du racisme.

Quand on l'interroge, le raciste se nie et s'évanouit : "moi raciste ? absolument pas !" Pourtant, si le raciste en tant que tel n'existe pas, les attitudes et les conduites racistes existent : tout le monde peut en citer.

Or, il n'y a pas des pays "racistes" et des pays "xénophiles" ; le racisme ne se laisse pas installer à l'intérieur des frontières de tel ou tel pays. Quand on parle de racisme, on parle d'un phénomène total. Le racisme, ce n'est pas seulement la violence contre les Noirs en Afrique du Sud ou aux Etats-Unis. La haine raciste existe et se propage également en Europe, en cette Europe qui se veut civilisée et tolérante, et elle y avance sous les drapeaux du nationalisme le plus agressif et du refus des travailleurs immigrés.

La notion de racisme est inscrite dans le langage de tous les peuples. Elle déborde les frontières de la croyance religieuse, de l'origine, de la patrie. Ce n'est pas seulement l'homme dit "de couleur" que le racisme prend pour cible. Il se manifeste dans les domaines les plus divers : on le détecte dans les domaines de l'éducation, de la profession et même de la sexualité. D'une manière plus générale, il s'attache aux comportements individuels et sociaux qui ne sont pas conformes aux normes de la majorité ou de la civilisation du profit ou des exigences du pouvoir.

Il en est du racisme comme de ces maladies incurables qui ont toujours existé, mais dont la connaissance approfondie et surtout la pleine conscience semblent relativement nouvelles. C'est au nazisme hitlérien que le racisme, tel que nous le connaissons aujourd'hui, doit la codification

de sa doctrine et son application à l'échelle de tout un continent.

La deuxième guerre mondiale, qui a donné son empreinte à la vie de beaucoup d'entre nous, a été la guerre du racisme. La victoire d'une race prétendument supérieure en était l'enjeu. De 1933 à 1945 six millions de Juifs ont péri dans les chambres à gaz des camps de concentration de l'Allemagne nazie. Pendant la même période, de vastes communautés — les Tsiganes, les Sinti, les Roma, les Biélo-Russes pour ne nommer que quelques-unes — ont souffert "au nom de la race" dans leur liberté, dans leurs biens, dans leur travail, dans leur honneur.

S'agissait-il là d'un événement unique et imprévisible ? Ou n'y avait-il pas derrière lui des millénaires de mêmes crimes, où ce qu'Emile Zola a appelé la "bête humaine" se défoulait ?

L'histoire répondait. Les multiples visages de ce qu'on nommait vulgairement "le racisme" apparaissaient alors avec ses causes : le fanatisme religieux, le fanatisme nationaliste, l'impérialisme économique excitant les instincts individuels et collectifs de violence.

Non, le nazisme n'avait rien inventé. Il avait seulement mis sa technique la plus perfectionnée au service des vieux génocides qui ont ensanglanté les siècles, mais qui au deuxième tiers de notre 20<sup>e</sup> siècle, dans une Allemagne qui se voulait "hautement civilisée", étonnait, effrayait, scandalisait et indignait davantage.

Le nazisme d'Hitler, tout comme chaque forme de fascisme ou de totalitarisme, n'a été que la recherche d'une explication pour identifier les "vrais coupables" de la grave crise économique des années trente, et que les haines multiséculaires désignaient très vite en la personne du juif, tout comme elles auraient pu les désigner — si les conditions avaient été autres — en la personne du Noir, du "bougnole", de l'immigré ou de quelque autre étranger.

Avant Auschwitz, synonyme de ce qu'on appelait du nom popularisé par les nazis la solution finale, le racisme s'appelait d'abord extermination guerrière, lapidation, crucifixion, esclavage, puis Inquisition, dragonnades, colonialisme, enfin déportation, numerus clausus et apartheid.

La source était la même : l'intolérance, l'ignorance et le mépris de celui que l'on sent plus faible, que l'on croit différent et dont on décide qu'il est inférieur.

En mai 1945, la capitulation sans condition de l'armée allemande a marqué l'écrasement de l'antisémitisme en Europe. Mais pas pour très longtemps. Au début des années soixante, l'antisémitisme battait à nouveau son plein à Paris, mais une grande partie de la population parisienne voire française défilait sur les boulevards de la capitale pour clamer que "le racisme ne passerait pas".

Au début des années soixante commençait également la

décolonisation politique d'une grande partie de l'Asie et de l'Afrique, de ces deux continents donc qui étaient depuis des décades voire des siècles à la domination ou à la tutelle des puissances européennes.

Tout comme la défaite du nazisme et la condamnation universelle de l'antisémitisme hitlérien, cet événement capital qu'était la décolonisation aurait dû entraîner la disparition du racisme dont les asiatiques, les arabes, les berbères, les africains noirs, les malgaches avaient été victimes de la part de leurs colonisateurs, quelque progrès techniques et sociaux que la présence des Européens ait pu leur apporter.

Il est certain que le problème a changé de face et que le racisme blanc a subi de ce fait une sévère défaite. Jamais pourtant le racisme n'a aussi abondamment rempli les journaux, les livres, les émissions de télévisions, les films et les simples conversations. Ceux qui en ignoraient l'existence et l'actualité l'ont découvert. Les enseignants s'en préoccupent dans leurs programmes comme d'un des thèmes de la nouvelle morale internationale, et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans le monde commence à devenir un élément important de la politique internationale.

Bien sûr, le racisme sous ses anciennes formes a reculé, mais ses manifestations demeurent.

En Afrique du Sud, la ségrégation que l'on désigne sous le nom d'apartheid est consacrée par la loi et la Constitution. La majorité de la population se trouve ainsi privée des droits civiques, parquée à l'écart des blancs. Il lui est interdit de se mêler à eux, de communiquer avec eux autrement que dans la subordination du travail. Bien sûr, le président de Klerck promet de s'engager sérieusement sur la voie de l'abolition du régime d'apartheid. La libération de Nelson Mandela est un premier pas dans cette direction, et l'engagement de Monsieur de Klerck est une lueur d'espoir dont on peut attendre, pour la première fois depuis de longues années, qu'elle fasse évoluer dans un sens positif une situation tragique.

Au Moyen-Orient, l'expansion de certains Etats s'est accompagnée de mesures discriminatoires, motivées par des raisons de politique extérieure, mais qui revêtent un caractère nettement raciste: la fermeture des frontières, la restriction des droits à des catégories d'hommes en fonction de leurs origines ou de leur sympathie pour leur ennemi commun.

Et chez ces peuples promus à l'indépendance qu'hier encore le racisme blanc opprimait, le racisme qui continue d'opposer les tribus les unes aux autres, qui fait dominer les aborigènes par les nouveaux immigrés, les plus pacifiques par les plus guerriers, n'a pas pour autant disparu. Racisme et nationalisme, racisme et fanatisme religieux constamment interfèrent.

Enfin, les nations elles-mêmes, qui, par leur tradition, devraient rester à l'abri de ce mal, se voient parfois taxées de racisme et méritent malheureusement ce reproche. Soit qu'elles n'aient pu liquider dans leurs provinces d'outre-

mer qui leur restent les vestiges de l'ancien colonialisme. Soit qu'elles n'aient pu assurer aux travailleurs étrangers les égards et la vie décente auxquels ils ont droit. Soit que des tenaces préjugés antisémites y sévissent encore.

Si de nos jours le néo-nazisme n'ose plus aborder le racisme de manière aussi provocante que dans les années trente, ce n'est pas parce qu'il est plus tolérant et moins agressif que la nazisme hitlérien, mais parce que tout en étendant son réseau, de Malmö à Buenos Aires, il attend l'occasion pour s'affirmer.

Plus que jamais dans son histoire, la communauté internationale est confrontée aux problèmes posés par les tensions, parfois même les contradictions, entre, d'une part, son besoin d'unité, besoin qui est le fondement de toute solidarité internationale, et, d'autre part, les exigences d'un pluralisme respectueux des valeurs et cultures particulières, exigences qui sont à la base de toute véritable liberté.

Or, cette dichotomie entre besoin d'unité et respect de la particularité ainsi que les tensions qui en résultent, offrent à toutes les formes de racisme un excellent terrain d'expansion. Voilà pourquoi, il ne faut plus tarder à engager la lutte contre les persécutions raciales et antisémites qui sévissent de par le monde.

Il faut lutter

- contre l'Internationale néo-nazie, contre le Le Penisme et toutes les autres formes d'extrémisme de droite,
- contre le racisme anti-noir aux Etats-Unis et en Afrique du Sud,
- contre les survivances du racisme et de l'antisémitisme en Union Soviétique et en France.

Il faut lutter

- pour la coexistence pacifique en des républiques multiraciales telles que la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie,
- pour la protection de la diversité des peuples européens, diversité qui n'exclut pourtant pas l'unité de l'Europe, et, avant tout,
- pour l'amélioration de la condition matérielle et morale des travailleurs immigrés, qui, fuyant la misère et le chômage du Tiers-Monde, sont venus apporter leur main-d'œuvre aux pays industrialisés.

Les immigrés au Luxembourg représentent 27 % de la population et presque 40 % de la main-d'œuvre. Le recours aux travailleurs étrangers est donc devenu un phénomène vital pour notre pays. L'évolution économique et les problèmes démographiques au sein de la société luxembourgeoise nécessitent un recours constant à de nouveaux travailleurs étrangers. Voilà pourquoi, en dépit des voix de quelques incorrigibles, qui se veulent "nationalistes" et qui ne sont que "racistes", mon gouvernement favorise l'intégration des travailleurs étrangers au Luxembourg et condamne toute forme de xénophobie et de discrimination envers les travailleurs immigrés.

Nous sommes les témoins d'une époque qui est le théâtre d'une évolution précipitée où les données du problème racial sont en constant bouleversement. Nulle éventualité n'en est exclue, pas même celle où les oppresseurs d'hier

pourraient devenir un jour les opprimés de demain.

Tous ceux qui voudraient sauvegarder dans la dernière décennie de notre siècle la paix et l'honneur du monde ne peuvent rester indifférents ou ignorants devant le problème du racisme. Problème aux multiples éléments qui est un problème de **peau**, de **sang**, mais qui s'est trouvé dès l'origine un problème de force entre des besoins concurrents à satisfaire, qui s'est compliqué d'un problème de **religion** et d'un problème de **nation** et qui est devenu aussi depuis quelques centaines d'années un problème économique et social.

L'histoire témoigne des combinaisons de ces divers éléments et des contradictions au milieu desquelles ils se renforcent mutuellement, l'un l'emportant sur l'autre, selon la puissance des fanatismes ou la pression des intérêts.

Le sang coule à cause du racisme. Les Nations Unies et l'Organisation Internationale du Travail s'efforcent de dresser contre lui les barrières de leurs interdits, de brandir contre lui leurs armes économiques et morales. L'UNESCO suscite des enquêtes, publie des études, rassemble des témoignages dont l'idole raciste sort toujours un peu plus ébranlée. Quant au Vatican, il condamne le racisme au nom de l'Universalité de l'Eglise. Et même l'homme de la rue commence à se sensibiliser à un pro-

blème, qui ne touchait souvent dans le passé que nos élites laïques et religieuses.

Aujourd'hui, chacun d'entre nous est appelé à se trouver aux prises avec le phénomène raciste, car **le racisme doit être détecté et combattu, quelles qu'en soient ses victimes.**

Plongeant ses racines dans la barbarie préhistorique, tantôt chauvin, tantôt politique, tantôt économique, tantôt psychologique et participant souvent à la fois de tous ces caractères, le racisme s'inscrit à l'opposé de l'humanisme. **Aussi, exige-t-il contre lui le rassemblement de toutes les forces morales.**

En créant une section luxembourgeoise de la Ligue contre le Racisme et l'Antisémitisme, les membres de la LICRA préparent cet indispensable rassemblement, afin de pouvoir enfin dissiper les fantômes que la haine et les intérêts coalisés ont dressés sur le chemin des peuples.

Je tiens à féliciter tous les membres de la LICRA de cette bonne initiative. Puisse la section luxembourgeoise de cette Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme aider à créer un monde, où la peau sombre ou les yeux bridés ne condamnent plus à l'esclavage et où toutes les nations pourront vivre en paix l'une à côté de l'autre.